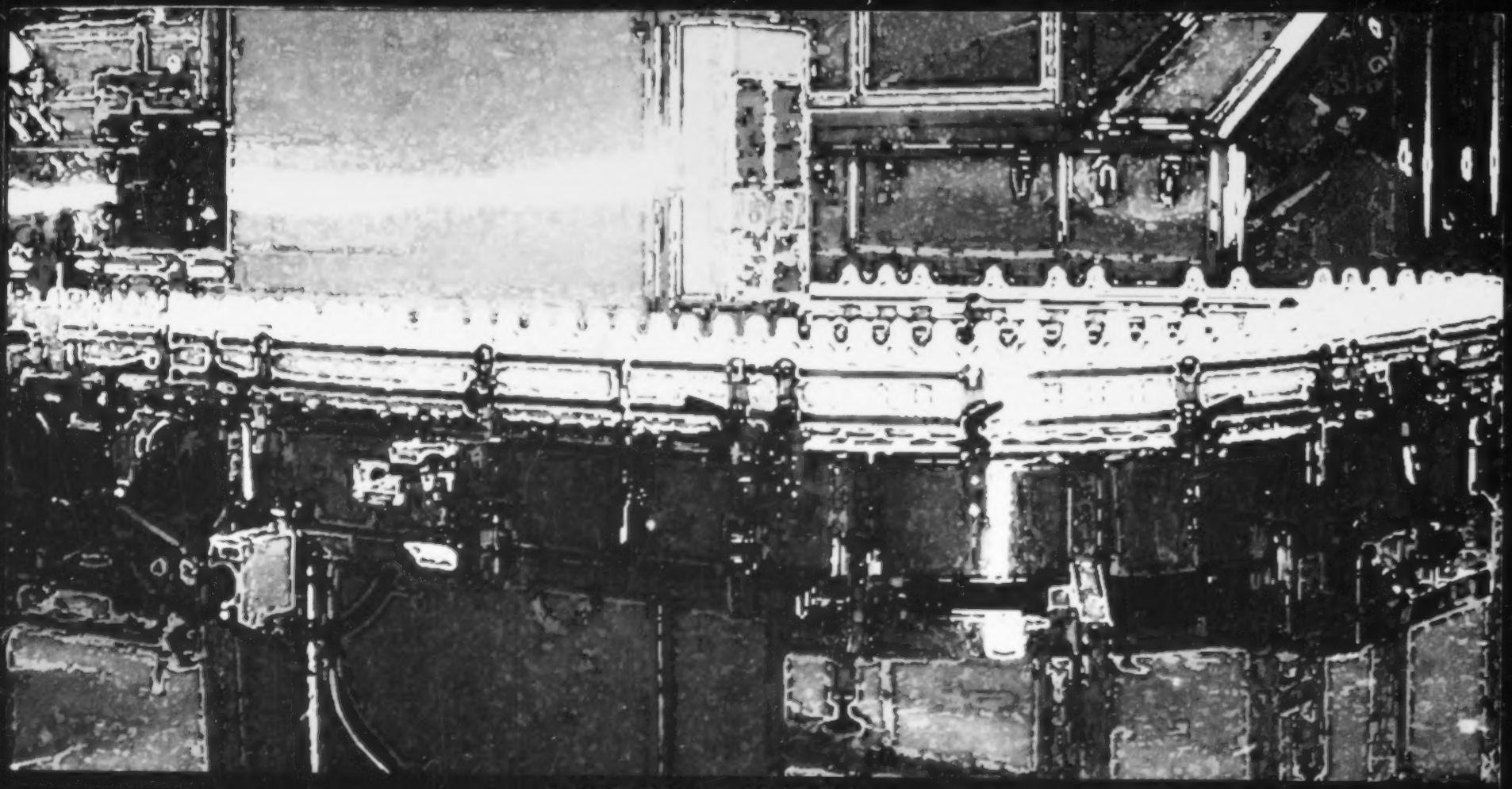

CANADIAN DAIRY COMMISSION ANNUAL REPORT 2003–2004

Canadian Dairy Commission / Commission canadienne du lait

CDC | CCL

Canada

Mandate of the Canadian Dairy Commission

Under the *Canadian Dairy Commission Act*, the CDC's legislated objectives are:

- to provide efficient producers of milk and cream with the opportunity to obtain a fair return for their labour and investment; and
- to provide consumers of dairy products with a continuous and adequate supply of dairy products of high quality.

Mission statement

To enhance the vitality of the Canadian dairy industry for the benefit of all stakeholders.

Values

- Integrity
- Leadership
- Respect and dignity
- Professionalism

Commission staff is available to serve you, in either official language, from 8:00 a.m. to 4:30 p.m. eastern time, Monday to Friday (statutory holidays excluded).

Communications
Canadian Dairy Commission
Building 55, NCC Driveway
Central Experimental Farm
960, Carling Ave.
Ottawa, ON K1A 0Z2
Telephone: (613) 792-2000
Facsimile: (613) 792-2009
E-mail: cdc-ccl@agr.gc.ca
Internet: www.cdc-ccl.gc.ca

This publication is also available in libraries across Canada.

Catalogue No.: A88-2004

ISBN 0-662-68387-0

Design and production: SUM Incorporated

Printing: Plantagenet Printing, printed in Canada

Photo credits:
Cover: Gilles Froment, by courtesy of Neilson Dairy
Pages 2, 9: Canadian Dairy Commission
Pages 4, 10, 25, 26, 34, 49: Jason Ransom
Pages 13, 14: Wolf Studios

TABLE OF CONTENTS

Letter to the Minister 2

The Canadian Dairy Industry 4
- Key Highlights of 2003-2004 5
- Milk Production 5
- Milk Processing 6
- Milk Markets 7
- Harmonized Milk Classification System 7

The Canadian Dairy Commission 10

Corporate Governance 11

Activities and Programs 15
- National Dairy Policy 16
- Production and Demand 16
- Pooling of Producer Returns 18
- Special Milk Class Permit Program 19
- Pricing 20
- Butter Imports 21
- Domestic Dairy Product Innovation Program 21
- Dairy Ingredient Marketing Program 22
- Domestic Seasonality Programs 22
- Surplus Removal Program 23
- Exports 24
- Audit 24

Performance and Goals 26
- Achievements for 2003-2004 27
- Outlook 29
- Goals for the period 2004-2005 to 2008-2009 32

Financial Report 34
- Management Responsibility for Financial Statements 35
- Management's Discussion and Analysis 36
- Auditor's Report 39
- Financial Statements 40

LETTER TO THE MINISTER

Mr. Minister,

We are pleased to submit the Canadian Dairy Commission's Annual Report for the 2003-2004 dairy year. In this 38th year of operation, we pursued our goals to strengthen the industry and achieve harmonized dairy policies to maintain a viable Canadian dairy sector.

The year 2003-2004 required several adjustments on the part of the Canadian dairy industry. Two factors forced these adjustments: the limitation of the exports of Canadian dairy products at WTO commitment levels for subsidized exports, and the growth of the structural surplus. This growth was in turn fuelled by two factors: the growth in imports of various milk protein sources which replaced domestic milk protein in manufactured foods, and the use of feed strategies at the farm which increased the ratio of solids non fat to butterfat in raw milk. In reaction to this new situation, the industry took several measures. Milk production in excess of quota allocation has been curtailed, new markets have been explored for milk solids other than fat, the Canadian Dairy Commission (CDC) has made the most of the allowed exports, and the provinces have agreed to take measures to lower the solids non fat to butterfat ratio in raw milk.

Domestic market growth has been strong in the first part of this dairy year but softened later in the year. Since August 2003, the Market Sharing Quota (MSQ) for industrial milk was increased by only 0.1 percent to satisfy domestic demand for dairy products. MSQ as of July 31st 2004 stands at 49.2 million hectolitres.

Last December, the CDC announced an increase in the support prices of butter and skim milk powder. This increase was a significant step in the CDC's commitment to gradually increase support prices with an objective of covering the cost of production of 50 percent of Canadian dairy farmers by 2006. Because of the impact of the mad cow (BSE) crisis on the revenues of dairy farmers, the Commission held consultations in July on a possible price increase for September 1st, 2004. However Commissioners decided that, given the available data, a price increase was not justified at that time. The Commissioners are nonetheless committed to a significant increase during the next dairy year.

Following a first workshop to initiate a constructive dialogue between dairy producers and processors, the CDC organized a second edition of such a workshop in order to move initiatives forward. We are pleased to report that participation was as good for this second workshop as for the first one, and that delegates zeroed in on specific initiatives which are currently being further developed.

The market for dairy ingredients in food products continues to be important. Under the Special Milk Class Permit Program, 5.4 million hectolitres of milk were used to make dairy ingredients for products such as frozen entrées, soups, baked goods and confectionery products. Despite higher prices for a large part of the year, the utilization of this program has increased.

In the meantime, the CDC is pursuing the activities that were planned in its Dairy Ingredient Marketing Program to promote increased utilization of Canadian dairy ingredients in manufactured products.

This year, the CDC increased the existing array of services that are available to further processors who use, or wish to use, milk ingredients in manufactured food products and further initiatives are being planned.

The Canadian Milk Supply Management Committee (CMSMC) continued its work to achieve greater harmonization of policies. The Committee held important discussions related to tighter control of production, disposal of the structural surplus, and the future of programs such as the Domestic Dairy Products Innovation Program and the Dairy Ingredient Marketing Program.

We would like to take this opportunity to recognize the hard work and dedication of CDC employees and their contribution to the achievement of the CDC's objectives. We also want to express our appreciation for the co-operation we receive from industry stakeholders, provincial governments, and our colleagues at Agriculture and Agri-Food Canada.

Thank you for your ongoing support for the work of the Commission.

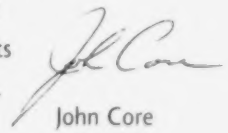

John Core
Chairman

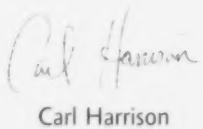

Carl Harrison
Vice-chairman

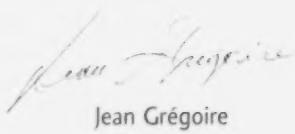

Jean Grégoire
Commissioner

THE CANADIAN DAIRY

INDUSTRY

The Canadian dairy industry operates on a "dairy year" basis, which runs from August 1 to July 31.

Key Highlights of 2003-2004

The dairy industry in Canada has made some great strides over the last year and can be proud of the progress achieved during the 2003-2004 dairy year. Some of the key highlights include:

- a continued dialogue between dairy farmers and processors;
- a strategy to drastically reduce over-quota milk production;
- the implementation of measures to curtail the surplus of skim milk solids, the disposal of which is costly to dairy producers;
- growth in domestic demand for the seventh consecutive year.

Milk Production

Farm cash receipts

As a key contributor to the Canadian economy in the 2003 calendar year, the dairy industry ranked fourth behind grains, red meats, and horticulture generating $4.5 billion in total farm cash receipts.

Number of farms and production per farm

In the 2003-2004 dairy year, Canada had 16,970 dairy farms. Although there has been a decline in the number of dairy farms in Canada, the individual farming units have grown in size and have increased their efficiency. The average production per farm in the 2003-2004 dairy year was 4,800 hectolitres (hl), a 9 percent increase from the previous year.

In the 2003-2004 dairy year, Quebec and Ontario had the greatest number of dairy farms at 81 percent, followed by 13 percent in the Western provinces and 6 percent in the Atlantic provinces.

NUMBER OF FARMS, COWS AND TOTAL PRODUCTION*

1999-2000 to 2003-2004

	Number of farms	Number of cows (million)	Total production (million hl)
1999-2000	20,576	1.10	78.6
2000-2001	19,363	1.09	78.1
2001-2002	18,673	1.08	78.3
2002-2003	17,931	1.07	78.6
2003-2004	16,970	1.08	81.5

** At 3.6 kg of butterfat per hectolitre.*

In the 2003 calendar year, there were 1.08 million dairy cows in Canada producing an average of 9,519 kg of milk per cow.

THE CANADIAN DAIRY

NUMBER OF MILK AND CREAM FARMS IN 2003-2004

	Cream	Milk	Total
Newfoundland and Labrador	0	41	41
Prince Edward Island	10	291	301
Nova Scotia	0	344	344
New Brunswick	0	285	285
Quebec	0	8,054	8,054
Ontario	92	5,549	5,641
Manitoba	5	550	555
Saskatchewan	0	294	294
Alberta	1	775	776
British Columbia	0	679	679
TOTAL	**108**	**16,852**	**16,970**

Milk Processing

In the 2003 calendar year, the processing industry generated $11.0 billion* worth of products shipped from approximately 288 processing plants accounting for 15.2 percent of all processing sales in the food and beverage industry. During the 2003-2004 dairy year, the dairy processing sector employed approximately 26,000 people.

**Based on the North American Industry Classification System prepared by Statistics Canada.*

SHARE OF MANUFACTURED SHIPMENTS IN CANADA – VALUE BASIS (2003)

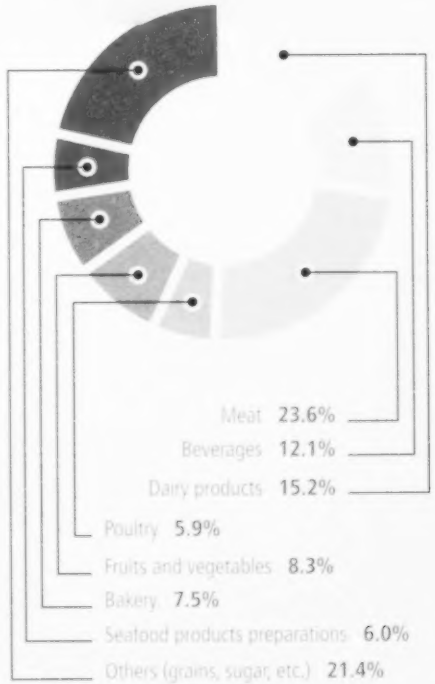

INDUSTRY

105-03477/

Milk Markets

Canadian dairy producers supply two main markets:

- fluid milk, including creams and flavoured milks; and,
- industrial milk used to make products such as butter, cheese, yogurt, ice cream and milk powders.

In the 2003-2004 dairy year, the fluid market accounted for approximately 38 percent of total producer shipments of milk, or 31.3 million hectolitres*. The industrial market accounted for the remaining 62 percent or 50.2 million hectolitres* of total producer shipments.

** At 3.6 kg of butterfat per hectolitre.*

INDUSTRIAL AND FLUID MILK PRODUCTION IN 2003-2004

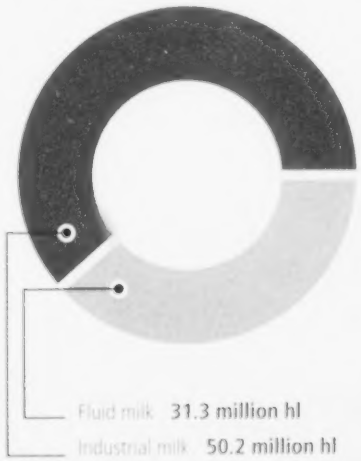

Ingredients market

The use of dairy products as ingredients in finished food products continues to be an important sector in terms of real growth and innovation. The CDC has been working closely with further processors who have the potential to incorporate dairy ingredients in the place of substitutes. Particular effort is being devoted to those companies able to use skim milk powder and/or milk protein concentrate. The current strong interest in high protein/low carbohydrate value-added products is timely. Growth in the use of skim milk powder has been taking place thanks to pudding desserts, meal replacement beverages, prepared sauces and chocolate confectionery bases manufactured in Canada.

Harmonized Milk Classification System

Provincial marketing boards and agencies purchase milk from producers and sell it to processors for the manufacture of dairy products. The milk produced in Canada is classified according to its end use based on the Harmonized Milk Classification System. The price paid for milk by the processors will vary according to the milk class.

THE CANADIAN DAIRY

HARMONIZED MILK CLASSIFICATION SYSTEM

Class	Description	Milk used (2003-2004) ooo kg butterfat	% of total milk
Class 1	a) fluid milks	83,041	28
	b) fluid creams		
	c) milk-based beverages		
	d) fluid milks and creams for the Yukon, Nunavut and Northwest Territories (these markets are supplied by British Columbia and Alberta)		
Class 2	yogurt, sour cream and ice cream	22,778	8
Class 3	a) specialty cheeses	46,165	16
	b) cheddar cheese	50,668	17
Class 4	a) butter, butteroil, powders and concentrated milk for ingredient purposes	64,329	22
	b) concentrated milk for retail	3,906 (b, c, d, m)	1
	c) new products for the domestic market		
	d) inventories and losses		
	m) marginal markets		
Class 5	a) cheese ingredients for further processing for the domestic and export markets	19,347 (a, b, c)	7
	b) all other dairy products for further processing for the domestic and export markets		
	c) domestic and export activities of the confectionery sector		
	d) planned exports and other exports, the total of which shall not exceed Canada's WTO commitments	2,757	1
TOTAL		**292,991**	**100**

INDUSTRY

THE CANADIAN DAIRY

COMMISSION

Corporate Governance

The Canadian Dairy Commission (CDC) is a Crown corporation created in 1966 through the *Canadian Dairy Commission Act*. The Commission reports to Parliament through the Minister of Agriculture and Agri-Food to whom it serves as an important advisor on matters related to the dairy industry.

The federal government funds about half of the CDC's administrative costs. The other costs, including the CDC's marketing activities, are funded by dairy producers and the marketplace. The CDC supports the interests of all dairy stakeholders — producers, processors, further processors, exporters, consumers and governments.

The Canadian Dairy Commission is comprised of three Commissioners appointed by Governor in Council for a renewable mandate of three years.

Chairman and C.E.O.

John Core

Appointed October 7, 2002

Mr. Core holds a Masters degree from the University of Guelph. He was a lecturer at Ridgetown College in Ontario at the beginning of his career. He then owned and operated a dairy and cash crop farm in Lambton County, Ontario, with his brothers. During his dairy farming years, Mr. Core was a board member for Dairy Farmers of Ontario from 1981 to 2001. He chaired this organization from 1990 to 2001. He was also a member of the board of Dairy Farmers of Canada from 1986 to 2001, and was the organization's President between 1999 and 2001.

Vice-chairman

Carl Harrison

Appointed April 27, 2004 (second mandate)

Prior to being appointed to the Commission, Mr. Harrison was a Director of the Ontario Dairy Processors Council, a founding Director of the Ontario Dairy Council (ODC) and also served as ODC President. In addition, Mr. Harrison has many years of service with the National Dairy Council of Canada, serving as Director from 1973 until 1998, as a member of their Executive Committee from 1994 until 1997, and was the organization's Chairman in 1996-1997.

THE CANADIAN DAIRY

Commissionner

Jean Grégoire

Appointed April 27, 2004

Mr. Grégoire is a former President of Dairy Farmers of Canada and of the Fédération des producteurs de lait du Québec. He has been involved in various dairy producer groups since 1975, when he became administrator of the Syndicat des producteurs de lait de transformation de Saint-Hyacinthe. He and his two sons operate a dairy and grain farm in St. Alexandre d'Iberville in Quebec. He has broad experience in the dairy industry and extensive knowledge of dairy policies.

The CDC Commissioners are authorized and governed by the *Canadian Dairy Commission Act* and the *Financial Administration Act*. The Commissioners provide leadership and supervision of the CDC's activities in the best interest of the Commission. They also ensure that a good accounting mechanism exists for the funds provided by the Government of Canada and the industry. The Commissioners have many years of experience in the dairy industry and their backgrounds as former producers or processors bring a balanced approach to satisfying the often conflicting objectives of the industry's stakeholders.

As part of their overall stewardship, the Commissioners:

- establish and approve the CDC's strategic directions, Corporate Plan and budgets with input from senior management;
- approve the financial statements and the Annual Report, which are audited by the Office of the Auditor General of Canada;
- ensure proper accountability through internal audits and evaluations of CDC's systems, practices and programs;
- report on CDC activities and services to the industry as they relate to the legislated mandate, and present the related financial statements to the Canadian Milk Supply Management Committee (CMSMC) at least four times a year; and
- receive and follow up on the Annual Audit and the Special Examination report of the Office of the Auditor General, carried out every 5 years.

Special initiatives in the past year include:

- Two Commissioners and one Senior Director attended Corporate Governance courses for Crown Corporations.
- The Domestic Dairy Product Innovation Program, the Dairy Ingredient Marketing Program, as well as the services that the CDC provides to industry committees were evaluated.
- An internal audit of the Financial Statement Reporting and Management Accounting Information was performed.

COMMISSION

- Employees attended a presentation on the new Values and Ethics Code for the Public Service issued by Treasury Board and effective September 1, 2003.
- The Foreign Exchange Hedging Policy of the Commission was updated to reflect the latest requirements of the Canadian Institute of Chartered Accountants.
- An internal Security, Occupational Health and Safety Committee was formed to oversee the implementation of the recommendations from the Threat Risk Assessment study performed on Commission activities and to deal with health and safety issues.
- An updated Delegation of Financial Authority was completed and approved by Commissioners.
- The Human Rights Commission performed an Employment Equity audit at the Commission. The CDC's Employment Equity Plan was found to be in compliance with the requirements of the *Employment Equity Act*.

The Commissioners meet on a monthly basis to establish the strategic orientation of the CDC. They have established a senior management team composed of the Senior Director, Policy and Corporate Affairs, the Senior Director, Finance and Operations, and the Director of Audit to be responsible for the day-to-day operations in consultation with the Chairman.

John Core
Chairman

Carl Harrison
Vice-chairman

Jean Grégoire
Commissioner

Robert Hansis
Director
Audit

Gaëtan Paquette
Senior Director
Finance and Operations

Gilles Froment
Senior Director
Policy and Corporate Affairs

Carl Harrison
Vice-chairman

John Core
Chairman

Jean Grégoire
Commissioner

THE CANADIAN DAIRY

AUDIT

- Robert Hansis
  Director, Audit
- Indira Gangasingh
  Manager, Assurance Services
- Hossein Behzadi,
  Manager, Program Audits

FINANCE AND OPERATIONS

- Mark Lalonde
  Chief, Marketing Programs
- Gaby Da Silva
  Manager, Special Milk Class Permit Program
- Marcel Claude
  Chief, Finance and Administration
- Gaëtan Paquette
  Senior Director, Finance and Operations
- Richard Rancourt
  Chief, I.T.
- Chantal Laframboise
  Manager, Pooling
- Laval Létourneau
  Chief, Commercial Operations
- Andre Berckmans
  Manager, Financial Reporting, Accounting, and Treasury
  (Was absent when the picture was taken)

POLICY AND CORPORATE AFFAIRS

- Erik Kramar
  Chief, Economics
- Paula Flood
  Human Resources Advisor
- Nelson Coyle
  Chief, Policy and Strategic Planning
- Chantal Paul
  Chief, Communications
- Gilles Froment
  Senior Director, Policy and Corporate Affairs

COMMISSION

The success of the Canadian Dairy Commission depends largely on its human resources as well as on the pursuit of excellence in the services offered. The CDC encourages and supports good individual and organizational performance. The Commission employs 62 people.

Activities and Programs

Main Activities

As a national facilitator and chief administrator for the dairy industry, the CDC undertakes a number of activities and programs:

- Through its chairmanship and work for the Canadian Milk Supply Management Committee (CMSMC), the CDC provides ongoing support to the Canadian dairy industry while operating in close co-operation with national and provincial stakeholders and governments;
- It acts as a facilitator and provides secretariat services to the revenue pooling and market sharing systems. Provisions for these functions are set out in the All Milk Pooling Agreement, the Western Milk Pooling Agreement, and the Comprehensive Agreement on Pooling of Milk Revenues. The CDC also administers the financial mechanisms required by these agreements;
- It calculates and makes a recommendation to the CMSMC on the target national milk production for industrial milk, or Market Sharing Quota;
- It has the authority to purchase, store, process, or sell dairy products on the domestic or export market, within Canada's World Trade Organization (WTO) commitments. The CDC also manages the imports of tariff rate quota butter for the industry;
- The Commission establishes support prices at which it will purchase butter and skim milk powder. These support prices are used as references by provinces to establish prices for milk used to manufacture products such as butter, cheese, and ice cream;
- It administers the Special Milk Class Permit Program and issues permits allowing further processors to have access to competitively-priced dairy ingredients, and allowing exporters to export dairy products within Canada's WTO commitment levels;
- It develops and implements programs and services aimed at encouraging further processors to maintain or increase their use of dairy ingredients in their various products. These activities are guided by the objectives set out in the Dairy Ingredient Marketing Program.
- The CDC carries out internal audits of its systems and practices as well as external audits, which are in large part performed on companies participating in the Special Milk Class Permit Program; and
- It acts as a facilitator in advancing the harmonization of plant audit procedures in the industry.

THE CANADIAN DAIRY

PROGRAMS IN DETAIL

National Dairy Policy

Canada's supply management system for the dairy industry is the foundation of current policies in this sector. Supply management in dairy was adopted in the mid 1970s and is used to manage and administer the supply of milk used to make products like butter, cheese and yogurt.

In this context, the role of the Canadian Dairy Commission is to act as a facilitator within the various forums, such as the Canadian Milk Supply Management Committee (CMSMC), that are involved in dairy policy.

The CMSMC is a permanent body created by the signatories to the National Milk Marketing Plan (NMMP). Its mandate is to determine policies and to supervise the provisions of the NMMP as well as the Comprehensive Agreement on Pooling of Milk Revenues. The National Milk Marketing Plan is a federal/provincial agreement that governs the supply management system for dairy in Canada. The CMSMC is chaired by the Commission and has representation from dairy producers, processors and governments from all provinces. National dairy producer, processor, and consumer representatives also participate on the committee as non-voting members.

PRODUCTION OF INDUSTRIAL MILK AND CREAM*

(thousands of kg of butterfat)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Newfoundland and Labrador	57	81	115
Prince Edward Island	3,088	3,060	3,255
Nova Scotia	2,332	2,404	2,448
New Brunswick	2,158	2,129	2,632
Quebec	81,835	81,802	86,482
Ontario	50,420	50,251	53,533
Manitoba	6,394	6,438	6,811
Saskatchewan	5,516	5,224	5,279
Alberta	9,400	9,695	10,390
British Columbia	8,769	8,840	9,861
Total	**169,969**	**169,924**	**180,806**

* *Before pooling*

Production and Demand

The Commission monitors trends in Canadian Requirements (demand) and production (supply) on a monthly basis. Canadian Requirements are defined as the butterfat required to fulfill total domestic consumer demand plus planned exports for industrial dairy products. Production includes all production of industrial milk and cream within supply management.

In the 2003-2004 dairy year, Canadian Requirements were 49.0 million hectolitres, representing a 0.4 percent increase over the previous dairy year. During the same period, industrial milk and

COMMISSION

cream production totalled 50.2 million hectolitres, up 6.4 percent from the previous dairy year.

Milk production increased significantly more than demand over the last year. During the first part of the year, demand was strong and the industrial quota was adjusted accordingly. Producers responded with higher production. As a result, Canadian production was sufficient to meet demand, thereby avoiding the need for supplementary import permits. The dairy year ended with a production that is very close to quota and producers must be recognized for their discipline in bringing production in line with requirements.

Market Sharing Quota

On a regular basis, the CMSMC reviews the national production target for industrial milk, called the Market Sharing Quota (MSQ). The MSQ is based on Canadian Requirements and includes a one percent growth allowance to prevent shortages. This target is constantly monitored and, when necessary, adjusted to reflect changes in the domestic demand for industrial milk products, as well as changes in planned export activity. The objective is to minimize the possibility of shortages or surpluses on the domestic market.

Market sharing quota as of July 31, 2004 was 49.2 million hectolitres. Industrial milk and cream production in 2003-2004 exceeded by about 1 percent the weighted average MSQ for the year, which was 49.8 million hectolitres.

INDUSTRIAL MILK PRODUCTION, CANADIAN REQUIREMENTS AND MSQ (MILLION HL)

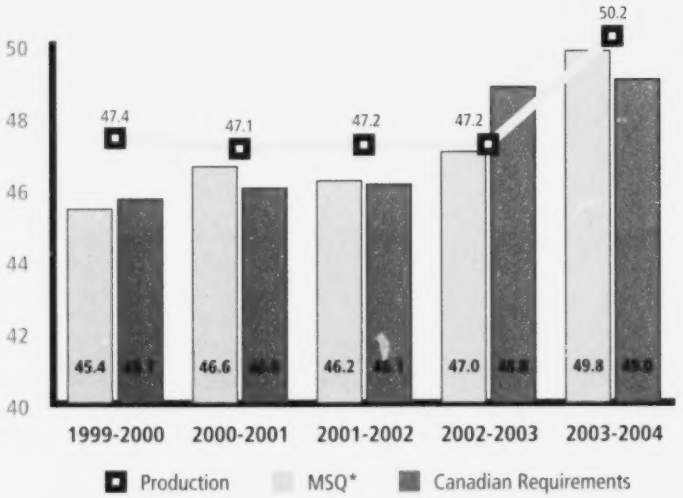

Weighted average MSQ, including Domestic Dairy Product Innovation Program

Note: In previous Annual Reports, MSQ was expressed as MSQ as of July 31st of each year.

cream production totalled 50.2 million hectolitres, up 6.4 percent from the previous dairy year.

Milk production increased significantly more than demand over the last year. During the first part of the year, demand was strong and the industrial quota was adjusted accordingly. Producers responded with higher production. As a result, Canadian production was sufficient to meet demand, thereby avoiding the need for supplementary import permits. The dairy year ended with a production that is very close to quota and producers must be recognized for their discipline in bringing production in line with requirements.

On a regular basis, the CMSMC reviews the national production target for industrial milk, called the Market Sharing Quota (MSQ). The MSQ is based on Canadian Requirements and includes a one percent growth allowance to prevent shortages. This target is constantly monitored and, when necessary, adjusted to reflect changes in the domestic demand for industrial milk products, as well as changes in planned export activity. The objective is to minimize the possibility of shortages or surpluses on the domestic market.

Market sharing quota as of July 31, 2004 was 49.2 million hectolitres. Industrial milk and cream production in 2003-2004 exceeded by about 1 percent the weighted average MSQ for the year, which was 49.8 million hectolitres.

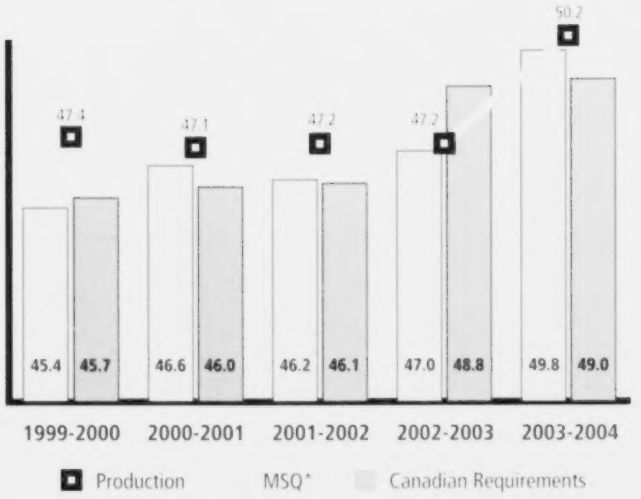

Weighted average MSQ, including Domestic Dairy Product Innovation Program

Note: In previous Annual Reports, MSQ was expressed as MSQ as of July 31st of each year.

THE CANADIAN DAIRY

PROVINCIAL SHARES OF MSQ* – JULY 31, 2004

	Butterfat (thousand kg)	Milk (million hl)	%
Newfoundland and Labrador	216	0.060	0.1
Prince Edward Island	3,128	0.869	1.8
Nova Scotia	2,019	0.561	1.1
New Brunswick	2,330	0.647	1.3
Quebec	81,241	22.567	45.8
Ontario	55,877	15.521	31.5
Manitoba	6,321	1.756	3.6
Saskatchewan	4,362	1.212	2.5
Alberta	11,631	3.231	6.6
British Columbia	10,108	2.808	5.7
Total	**177,233**	**49.231**	**100.0**

** Before sharing of markets*

Even if the supply of milk is carefully managed throughout the year, surpluses can occur due to fluctuations in milk production or demand. These are managed by adjusting the Market Sharing Quota, stocks, or by exporting surpluses, within Canada's trade commitments. Surpluses are managed through the Surplus Removal Program, with revenues from these activities being returned to producers through pooling.

Pooling of Producer Returns

For dairy producers, pooling agreements are a good tool to manage the financial risks associated with the evolution of the domestic market. In its role as a national industry facilitator, the Canadian Dairy Commission administers these pooling agreements on behalf of the dairy industry.

Comprehensive Agreement on Pooling of Milk Revenues

Under the Special Milk Class Permit Program implemented in August 1995, industrial milk is made available for use in dairy products and products containing dairy ingredients at competitive prices. The Comprehensive Agreement on Pooling of Milk Revenues provides a means for the market returns from the sale of milk to processors for Special Class purposes to be shared among all dairy producers.

All Milk Pooling Agreement

Since August 1996, the Agreement on All Milk Pooling has provided a means for revenues from all milk sales (fluid and industrial), transportation costs, along with responsibility for skim-off to be pooled among dairy producers in Manitoba, Ontario, Quebec, New Brunswick, Nova Scotia and Prince Edward Island. The province of Manitoba, with the agreement of the other members, withdrew from the pool as of February 1st, 2003.

During the fall of 2003, most of the pool's activities were focused on trying to reach an agreement on the fluid milk price increase for February 1st 2004. Unfortunately, provinces were not successful and implemented different price increases.

In November 2003, Newfoundland and Labrador made a formal proposal to join the All Milk Pooling Agreement. A negotiating committee, chaired by the CDC, was implemented in early 2004 and met on several occasions during the dairy year.

COMMISSION

In April 2004, stakeholders of the All Milk Pool attended a special workshop to deal with the fluid pricing issue and to reaffirm the participants' commitment to the Agreement. As recommended during this workshop, a Fluid Action Committee was created to explore new mechanisms for fluid milk pricing. This Committee made its recommendations to the Supervisory Body in July 2004.

In June 2003, Nova Scotia indicated its intention to initiate a Dispute Settlement Procedure over the lack of an Interprovincial Quota Exchange. During the dairy year 2003-2004, negotiations took place between Nova Scotia and some other provinces but without success. As a result, an Arbitration Panel was officially implemented in July 2004.

Western Milk Pooling Agreement

In March 1997, the four Western provinces (Manitoba, Saskatchewan, Alberta and British Columbia) also implemented an all milk pooling system. In 2003-2004, the Western Milk Pool (WMP) initiated two measures intended to grow the market. A one-year discount for new and innovative fluid and industrial milk products was approved. As well, the Coordinating Committee set up a research committee with the goal of stimulating innovation and growth.

The issues of cream availability, fluid milk pricing policy and WMP governance were also addressed. The Vice-chairman of the CDC was asked to chair the Coordinating Committee for a one-year period.

Two committees were established: a transportation committee with a mandate to establish a disaster plan, and a milk security committee with the responsibility of coordinating truck sealing programs across the four Western provinces effective August 1, 2005.

Finally the WMP initiated a request to the CDC and the CMSMC to review the way that population was used in quota allocation. This resulted in some increases in quota for the West.

POOLS IN NUMBERS 2003-2004

	Fluid milk produced (million hl)	Industrial milk produced (million hl)	Blend price to producer* ($/hl)
All Milk Pool	21.9	41.2	60.78
Western Milk Pool	9.1	9.0	62.09

** In-quota milk at 3.6 kg butterfat /hl*

Special Milk Class Permit Program

The Special Milk Class Permit Program was implemented on August 1, 1995 to allow processors, exporters and further processors to remain competitive on international and domestic markets. Through this system, milk components are made available for use in dairy products and products containing dairy ingredients at competitive prices.

Processors, exporters and further processors can access certain quantities of dairy components through permits issued by the Canadian Dairy Commission. There are three types of permits. The first type (permit 5(a), 5(b) or 5(c)) is a permit issued to further processors who use dairy products as ingredients.

The second type of permit (permit 5(d)) is issued to exporters for individual transactions. The exporters' permit specifies the maximum quantity of dairy products that may be exported according to the

THE CANADIAN DAIRY

volume of milk identified as available for export. Permits are issued under Class 5(d) for the volume of milk covered under planned exports incorporated into the MSQ_x as well as other exports, the total of which falls within Canada's WTO commitment levels.

The third type of permit is issued under Class 4(m). Surplus milk under this class is sold for animal feed and other similar uses.

Further processors used the equivalent of 5.4 million hectolitres of milk in the 2003-2004 dairy year. A total of 1,055 permits were issued this year for Classes 5(a), (b) and (c), the majority of which were Class 5(b) permits. The number of businesses participating in the program rose to 836 in 2003-2004, up from 801 in the previous year.

SPECIAL MILK CLASS PERMIT PROGRAM

Volume of Milk Sold (in million hl) and Producers' Average Revenues (in $/hl)*

Class		1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
5(a)	Volume	1.517	1.791	1.633	1.881	1.954
	Price	$37.34	$35.63	$45.55	$33.29	$40.08
5(b)	Volume	1.452	1.221	0.728	1.042	1.872
	Price	$38.95	$42.94	$42.67	$35.19	$32.85
5(c)	Volume	1.033	1.053	1.344	1.361	1.548
	Price	$33.69	$31.97	$30.09	$29.97	$29.99
Total	**Volume**	**4.002**	**4.065**	**3.705**	**4.283**	**5.374**
	Price	**$36.74**	**$36.16**	**$39.42**	**$32.71**	**$35.17**

**Volumes and prices are calculated at 3.6 kg of butterfat per hl.*

Pricing

Each year, the CDC reviews and establishes support prices for butter and skim milk powder. These prices are used by the CDC when purchasing or selling dairy products. As well, the support prices serve as a reference for agencies and provincial milk marketing boards when they establish the prices paid by processors.

Two elements of the CDC's mission are taken into account in the pricing decision: providing efficient producers with an adequate return on their labour and investment; and providing Canadian consumers with an adequate supply of high quality dairy products. The views of dairy industry stakeholders are also carefully examined before making this decision.

The pricing decision announced by the CDC in December 2003 was effective on February 1, 2004. The support price for skim milk powder rose from $5.1966 to $5.3928 per kg, and for butter from $6.1061 to $6.2968 per kg. In 2002, the CDC committed to cover the cost of production of 50 percent of dairy farmers by 2006. The December 2003 decision was an important step in fulfilling this commitment.

These higher support prices were expected to provide dairy farmers with an increase of $2.20 per hectolitre on the price paid for industrial milk. This represents an increase of 3.5 percent.

In July 2004, the Commission held consultations to see if a support price increase was warranted for September 1st, 2004, to offset some of the impacts of the bovine spongiform encephalopathy (BSE) crisis on the revenues of dairy farms. Based on the data available, the Commission decided that a price increase was not justified at that time.

COMMISSION

SUPPORT PRICES FOR BUTTER AND SKIM MILK POWDER FROM 2000 TO 2004 ($ PER KG)

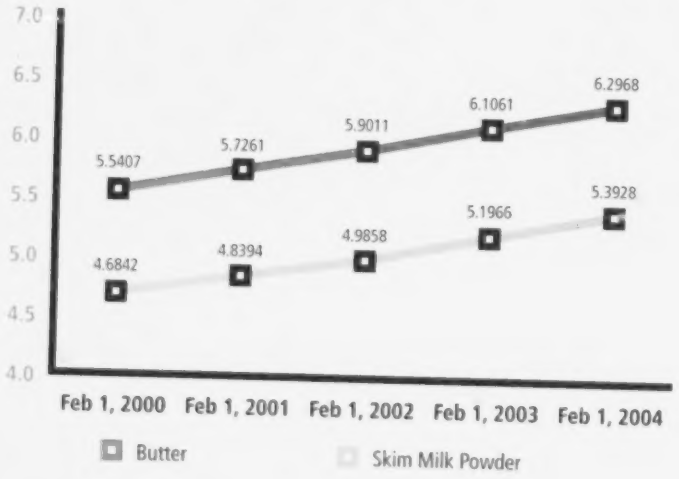

Butter Imports

Under the terms of the 1994 WTO Agreement, Canada has established Tariff Rate Quotas (TRQ) for a number of dairy products. TRQs are quantities of products that can enter Canada with little or no tariff. With the support of the industry, the CDC has acted as the first receiver of imports of butter under federal permit since 1995 and has directed this product through butter manufacturers to the further processing sector.

This year, the Tariff Rate Quota for butter remained at 3,274 tonnes. Of this, approximately two thirds is a country allocation to New Zealand, amounting to 2,000 tonnes.

Domestic Dairy Product Innovation Program

The Domestic Dairy Product Innovation Program (DDPIP) encourages the manufacture of new and innovative products on the domestic market. It allows for the addition of specific volumes of milk to provincial quotas to ensure that the supply needed to produce an innovative product is available to a successful applicant.

During the 2003-2004 dairy year, Canadian firms in Quebec, Ontario, Alberta and British Columbia used 15.9 million litres of milk under the DDPIP. In 2002-2003, the total was 25.1 million. The maximum utilization limit was established at 1 percent of the MSQ_4 which is approximately 49 million litres.

This year, the Selection Committee has received 21 applications compared to 20 during the previous year. Following the trend, most applications involved new specialty cheeses. Of the 21 applications received, 9 applications met the program criteria and were accepted, 5 were rejected and 7 require additional information before a decision can be made.

A program evaluation was conducted on the DDPIP during the last year. Following this evaluation, the CMSMC extended the program for another five years and accepted that a technical advisor be added to the Selection Committee. The CMSMC also approved promotion activities for the DDPIP and the use of an innovation champion to collect and circulate information to small and medium-sized processors and further processors.

THE CANADIAN DAIRY

Dairy Ingredient Marketing Program

The purpose of this Program is to contribute to increasing the visibility and utilization of dairy ingredients in the Canadian further processing sector, with an emphasis on finished products such as baked goods, confectionery and nutraceutical products. Activities so far include a Web site, a support program and seminars.

Thanks to the continued support of our industry partners, the Web site MILKingredients.ca has received the Canadian Farm Writers Federation's Gold Award for the second year in a row. This on-line information centre remains a vital tool for communicating marketing services and up-to-date industry information directed at the dairy ingredient sector. The site now averages close to 20,000 visits per month.

The Milk Ingredient Technical Support Program was implemented in the fall of 2003 to provide assistance to further processors involved in re-formulating recipes to incorporate dairy ingredients. The CDC has so far approved 5 projects under this relatively new Program which is expected to grow as a result of the dairy industry's interest to explore new opportunities for the use of solids non fat.

The CDC continues to champion industry seminars that focus on the use of dairy ingredients in food processing. Three new seminar programs were finalized in June 2004 and will be held in the fall in partnership with the Guelph Food Technology Centre, the Alberta Food Processing Development Centre and the Governors Foundation (Quebec).

A program evaluation was conducted on the Dairy Ingredient Marketing Program. The evaluation committee concluded that the Program was providing valuable services to the dairy ingredient sector which faces growing competition from substitutes. The evaluation committee recommended that the Program be maintained and that efforts be increased to encourage further growth and innovation in the use of dairy ingredients in the further processing sector.

Domestic Seasonality Programs

Milk production fluctuates on a seasonal basis. It is highest in the spring when cows tend to produce more milk, while in the fall and winter months, production may drop slightly. Conversely, demand for dairy products such as butter and cheese is highest in the fall and early winter months, decreasing slightly after the Holiday period. In most years, this leads to demand being higher than supply for a brief period in the winter.

Domestic Seasonality Programs allow the industry to balance the seasonal demand and supply of dairy products. The industry has mandated the CDC to operate these programs, in cooperation with the private sector.

Carrying charges associated with the CDC's Domestic Seasonality Programs for butter and skim milk powder totalled $4.2 million in 2003-2004. In order to defray the costs associated with storing the normal levels of butter stocks, an amount is collected from consumers by the Commissio through pooling arrangements and is adjusted as required to correspond to the actual costs associated with these

COMMISSION

stocks. This amount was reduced from $0.08 to $0.07 per hectolitre of industrial milk during the 2003-2004 dairy year since low interest rates reduced storage costs.

Storage programs

Butter

The CDC holds butter in storage throughout the year. The Canadian Milk Supply Management Committee sets a target of 12 million kg of butter at the beginning of the 2003-2004 dairy year, referred to as the normal butter inventories. These stocks are considered necessary to ensure that the domestic market has a constant supply throughout the year. In addition to the normal butter inventories, the Commission purchases butter that is surplus in the industry to balance the system.

The total stocks of butter are an indicator to the industry of possible surpluses or shortages of butterfat in the marketplace. This information is used to assess whether production quotas should be adjusted and indicates the need to manage surpluses. In the past few years, butter produced in the domestic market has, in large part, been consumed in Canada and exports have been infrequent.

Milk Powders

The CDC operates a program for the storage of specialty types of milk powders. It encourages manufacturers to make these products when the supply of milk is plentiful and minimizes the demand for fresh milk to make these products in the fall when milk production is sometimes insufficient to satisfy requirements. Stocks held under this program act to balance the supply and demand of non-fat milk solids.

Concentrated Milk Assistance Program

The Concentrated Milk Assistance Program (CMAP) is used to encourage the production of evaporated and sweetened condensed milk during the period of the year when milk supply is abundant. Unlike the other Domestic Seasonality Programs where the CDC actually purchases and sells the products, the CMAP is a financial assistance program to compensate manufacturers for the carrying charges associated with additional product storage time.

Inventories

The Commission began the 2003-2004 dairy year with 9.32 million kg of butter and 2.28 million kg of skim milk powder in inventory. During the year, the CDC purchased 24.94 million kg of butter and 53.95 million kg of skim milk powder. Sales of 19.88 million kg of butter and 23.51 million kg of skim milk powder left respective closing inventories of 14.38 and 32.72 million kg as of July 31, 2004 (butter statistics include imports and butteroil).

Surplus Removal Program

The CDC administers a Surplus Removal Program (SRP) on the industry's behalf. The program ensures that milk that is surplus to the domestic market is removed in the appropriate region and in a timely fashion.

THE CANADIAN DAIRY

The Milk Management Committee has the authority to direct the CDC in operating the SRP. This Committee is comprised of representatives from the production and processing sectors at the provincial and national levels. It assesses market conditions and the milk production situation for the purpose of determining when surplus removal activities are required and the quantity of milk that the CDC is authorized to remove from the marketplace.

Exports

During the dairy year 2003-2004, the majority of dairy product exports were performed by the private sector under permits from the CDC. The main role of the CDC was to dispose of the structural surplus in the form of skim milk powder. During the dairy year 2003-2004, the CDC exported 16.25 million kg of skim milk powder either as skim milk powder or as an ingredient in blend products. The CDC also authorized small quantities of whole milk powder, evaporated milk and ice cream, through the issuance of permits.

In regard to cheese exports, the CDC's major responsibility is to deliver certificates to Canadian exporters that give them access to the aged cheddar market in the European Union. In 1980, Canada negotiated a special access quota with the European Union. The current access level is 4,000 tonnes, which allows Canada to continue to market its finest aged cheddar to the United Kingdom. Consumers in the UK have been enjoying this famous Canadian product for over a century. All this volume, as well as the exports associated with the 5(d) permits issued by the CDC to trading companies, are accounted for against Canada's export commitments to the WTO.

Audit

In terms of audit, the CDC has a dual accountability:

- to the Government of Canada, given that the CDC is a Crown corporation; and,
- to dairy industry stakeholders, in light of the programs administered by the CDC on their behalf.

Internal audits

As mandated by the *Financial Administration Act*, internal audits must be carried out on the systems, practices and programs of the Commission. An internal audit committee comprised of managers and directors and chaired by the Vice-chairman of the Commission reviews audit priorities and approves the annual audit plan.

The CDC auditors work with management in order to ensure that operations are carried out economically, efficiently and effectively. They also co-operate with the Office of the Auditor General of Canada during its annual audit by providing relevant reports and information on CDC practices.

During the 2003-2004 dairy year, a major audit was carried out on the management of butter resale by the Commission. This included a review of the systems and practices related to the purchase, storage and resale of butter. The systems and practices were found to be well controlled. Only minor suggestions were made to improve current controls. One suggested enhancement was for performance measures to be developed by managers to facilitate annual reporting on the effectiveness of the management of butter resale.

COMMISSION

External audits

External audits are, in large part, performed on companies participating in the Special Milk Class Permit Program. Risk assessment is used to identify high risk companies among program participants. During the 2003-2004 dairy year, 40 companies were audited, resulting in claims of $597,000 from companies who showed discrepancies in the use of their permit. This money was returned to Canadian dairy producers.

The CDC also establishes mandates and reviews the work contracted with professional audit firms as they review the milk plant revenues based on records maintained in each province. This provides assurance on the reliability of revenues reported to the Commission within the national pool, which are subject to revenue sharing among all provinces.

The CDC continues to work with provincial auditors to assist in the audit of Special Class transactions. The CDC also provides advice on practices related to plant utilization audits and on the interpretation of the National Audit Manual to further harmonize these audits across Canada.

The Commission performs the milk plant utilization audits in Prince Edward Island and Newfoundland and Labrador on a cost-recovery basis.

PERFORMANCE AND

GOALS

Achievements for 2003-2004

The goals set by the Canadian Dairy Commission (CDC) for 2003-2004, along with a brief summary of the status of achievement of each goal, are described below.

1. In collaboration with producer and processor groups, coordinate and facilitate an open dialogue between the two sectors to foster a common vision, identify goals for the Canadian dairy industry, and establish a comprehensive means of communication.

In order to continue the work undertaken last year under this goal, the CDC collaborated with Agriculture and Agri-Food Canada and Dairy Farmers of Canada to follow up on a first Visioning Workshop, which was held in March of 2003. Considerable background documentation and several options were developed to address the four issues identified at the first Workshop: 1. growth of the market through the replacement of imports by Canadian products; 2. growth of the market through the Special Milk Class Permit Program; 3. growth of the market through innovation and new products, with an increase in per capita consumption; and 4. balancing supply and demand.

This material was used as background information for a second Visioning Workshop in October 2003. The objectives of this meeting were to share information regarding the four issues listed above, and to identify concrete actions that producers and processors could undertake together in order to address these issues. Follow up on this second workshop is ongoing.

In addition, the CDC organized a visioning session for the Western Milk Pool (WMP) in Calgary in October 2003. The CDC is assisting the WMP in following up on this visioning session. In addition, the WMP decided that, beginning in March 2004 and for a one-year period, the CDC would chair the meetings of the WMP Coordinating Committee.

The CDC also organized a workshop for the eastern All Milk Pool. This activity was held in April 2004 in Montreal. Its objectives were to re-affirm participants' commitment to the Pooling Agreement, to improve understanding amongst the producers, processors and provincial governments, to articulate common principles for moving forward, and to develop an action plan for addressing specific key issues. Again, the CDC will be closely involved in the follow-up to this workshop. In addition, the CDC chairs the committee in charge of negotiating the entry of Newfounland and Labrador in this pool.

The writing of the book on the history of the CDC is on track. The senior writer is working on location and has access to an advisory committee and CDC staff to help with research and writing. The manuscript should be finalized in August 2005.

During the course of the last year, major dairy processors in Canada joined together to create a new organization to represent their interests.

PERFORMANCE AND

The Dairy Processors Association of Canada was established at the end of 2003 and has increased its membership to more than a dozen companies from coast to coast. The CDC supports the creation of this organization since it allows the processors to have a common voice at the national level.

2. Facilitate the changes required in the Canadian dairy industry as a result of the World Trade Organization (WTO) ruling concerning the exports of Canadian dairy products and provide support to the Canadian negotiating team in the current round of WTO negotiations.

In an effort to tighten the management of milk production in Canada, the CDC worked very closely with the industry in the last year to make the necessary changes to quota policies. Various scenarios were designed, analyzed and proposed to the Canadian Milk Supply Management Committee (CMSMC). It is this committee who decides which changes will be put in place. In March, the CMSMC adopted one of the scenarios developed by the CDC to bring changes to the quota system which will make the supply management of milk more sensitive to seasonal variations in demand as of August 1, 2004.

In response to the 2002 WTO Appellate Body ruling, the Comprehensive Agreement on Pooling of Milk Revenues was re-drafted to remove all provisions related to Commercial Export Milk. The CDC oversaw the re-drafting and approval process of the agreement. The CDC is collecting the endorsement signatures from each of the nine signatory provinces participating in this pool.

The CDC was responsible to oversee the audit work involved in the winding down of the Commercial Export Milk program, which allowed direct contracting, between producers and processors, for the sourcing of milk to manufacture dairy products for export. These audits are performed in collaboration with provinces.

In accordance with Ministerial Directions, the CDC conducted its export activities while respecting Canada's WTO limits on subsidized exports. This was done through the issuance of permits for individual export transactions (5(d) permits). A new computer system was developed to determine the value of the subsidy. Quarterly reports were submitted to Agriculture and Agri-Food Canada.

3. Encourage consumption of dairy products and the use of Canadian dairy ingredients through promotion, market research, and technical support.

Apart from continuing its regular activities, the Dairy Ingredient Marketing Program has been enriched with a new technical support fund. The Milk Ingredients Technical Support Program provides technical support to Canadian further processors involved in the reformulation of finished products to incorporate dairy ingredients. The Program is intended to provide financial support and assistance to Canadian further processors who lack the facilities, technical expertise, and/or resources to conduct controlled product trials and analysis. The Program was launched in 2003 with a budget of $100,000 per year and has already received several applications and inquiries.

GOALS

Following the funding of a butter promotion program in the last two years, the CDC has offered to contribute financially to the further promotion of dairy products. This would be done through branded advertising programs in partnership with Dairy Farmers of Canada. This initiative would involve producers, processors, and possibly further processors.

4. Achieve administrative efficiencies through the continuous improvement of administration and management practices.

Following the Threat Risk Assessment conducted the year before, the CDC has formed a Security, Occupational Safety and Health Committee who will serve as an advisory body to senior management to develop policies and make recommendations on matters of security, safety and health.

Already, the CDC has prepared a second set of computers which are kept off the premises and are available to resume operations in case of a major disaster in the CDC building. This Business Resumption Hot Site is a key feature of the Business Resumption Plan of the CDC.

The CDC has also continued the evaluation of its programs. An evaluation of the Dairy Ingredient Marketing Program was carried out in the spring and summer of 2003 and a report was presented to the CMSMC in October which supported the expansion of these activities. Although the Special Milk Class Permit Program was next slated for an evaluation, this exercise was postponed because in July, the CMSMC requested an evaluation of the Domestic Dairy Product Innovation Program, which was up for review. The conclusions and recommendations of this evaluation were presented to the CMSMC in January and several recommendations stemming from the evaluation were adopted by the CMSMC in July.

The CDC has evaluated the services it offers to the various forums of the industry, such as the CMSMC, the All Milk Pool, the Western Milk Pool and their technical committees. Services such as organization of meetings, preparation and distribution of background documents, technical analysis and minutes and reports were examined. Conclusions and recommendations from this evaluation were presented to the CMSMC in July 2004.

In the area of human resources, the CDC worked closely with the Human Rights Commission in the last year as it was being audited for compliance with the *Employment Equity Act*. CDC's Employment Equity Plan will be implemented over the coming three years. The CDC took a preliminary look at the demographics of its work force and a formal succession planning exercise will follow. As a number of people left the CDC in the last year, requiring several hiring actions, the competency requirement analysis has been postponed to the coming year.

Outlook

Over the years, the Canadian supply management system has adapted to new parameters in the environment. Freer trade has been a major factor in these changes. As the Doha round of negotiations progresses at the World Trade Organization (WTO), discussions on the possibility of reduced tariffs on imports and increased market access cause a

PERFORMANCE AND

great deal of concern for the dairy industry. Furthermore, any reduction in the level of subsidized exports allowed under the WTO would have serious repercussions.

A reduction in tariffs threatens the integrity of the domestic market by increasing the probability that foreign products such as butter could enter Canada to compete with domestic products. This would make it extremely difficult to manage supplies for the domestic market, not knowing exactly how much imported products will come in for a specific period. An increase in market access would automatically reduce the overall Canadian milk production required to supply the domestic market. Our current limitations on exports make it challenging to dispose of our structural surplus of skim milk solids and any further reduction in exports would worsen the situation.

The structural surplus of skim milk solids has grown beyond our export limits and the industry must find ways to deal with it. Policies at the farm level are being reviewed to remove incentives that lead to a larger structural surplus. As a first step, provinces have agreed to implement policies aimed at lowering the solids non fat/butterfat ratio of raw milk over the next two to three years. In addition, new domestic uses for skim milk solids must be found rapidly. In that respect, producers and processors are discussing the possibility of developing a new program for the production of milk protein concentrate and/or casein.

Pricing at the farm gate continues to be a contentious issue and the industry needs to examine alternatives beyond 2006 when the CDC reaches its target of setting support prices to cover the cost of production of 50 percent of producers.

The internal environment of the Canadian Dairy Commission is also changing. Our workforce is aging and we need to prepare the next generation of specialists and managers. The Commission also wants to put a greater emphasis on governance and this requires that new systems be put in place.

As a result, the CDC has identified six issues to be addressed in the next five years:

The emphasis on improving the governance of public corporations

Public corporations are under more and more public scrutiny and governance is taking centre stage. The CDC subscribes to this trend and has already started to put measures in place to improve its accountability framework. The CDC intends to continue in this direction.

Renewing our workforce

In the next five years, up to 10 CDC staff members are expected to retire. This is 17 percent of our workforce. Most of these people are managers or specialists. They will take with them a lot of our corporate memory. The Commission has to prepare for this and plan the transfer of knowledge and corporate memory to other employees to ensure continuity.

GOALS

The need for better cohesion and more rapid decision-making within the Canadian dairy industry

Although the CDC has continued in the last year to encourage an open dialogue between dairy farmers and processors, our efforts cannot stop here. Integrated solutions to tomorrow's challenges will have to be negotiated and implemented and the CDC will continue to play a key role in facilitating a dialogue that will lead to actions. The decision-making process should become more responsive to rapid change.

The need for domestic markets for the non-fat milk components and the need to operate the supply management system more tightly

The reduction of exports forces the development of new markets for dairy products within Canada. Innovation and promotion will receive particular attention in the next year, as well as the exploration of new markets for non-fat milk components.

The uncertainty regarding the efficiency of tariff walls, depending on the results of the WTO negotiations

If, at the conclusion of the current WTO negotiations, there is an agreement to reduce tariffs applied to dairy products entering Canada, the milk supply management system will be greatly challenged. If more foreign products enter the country, there will be a reduction in the domestic demand for Canadian milk which will translate into a reduction in the overall quota, unless Canadian milk can compete with these cheaper imports. Given its central role and expertise, the CDC will work in close cooperation with stakeholders in order to alleviate any adverse effects on the dairy industry.

The need for a new strategy for pricing beyond 2006

Each year, the Canadian Dairy Commission sets the support prices for butter and skim milk powder. These prices are used as a reference across Canada to establish the prices that the producers will receive for their production of industrial milk. For the moment, the direction of the pricing decisions is quite clear. In 2002, the CDC made the commitment that, by February 1st, 2006, the cost of production of 50 percent of Canadian dairy farmers would be covered by support prices. However, it is time to start thinking about the direction for pricing beyond 2006. Any change in strategy will require consultations with the various sectors of the dairy industry and with consumers. The new strategy will also have to take into consideration the future economic environment. The interdependency of support prices and milk class prices needs to be examined.

PERFORMANCE AND

Goals for the period 2004-2005 to 2008-2009

The following goals are derived from the above outlook on the industry and its forecasted impact on the CDC.

COMPLIANCE GOAL

Goal 1 Enhance corporate governance, in line with Treasury Board's Modern Comptrollership guidelines.

Performance indicators for 2004-2005

The CDC will:

- review and update the CDC bylaws
- operationalize and embrace CDC's corporate policy for employment equity, as well as Treasury Board's Values and Ethics Code
- promote CDC values to all CDC employees
- ensure that all Commissioners complete the course on Crown Corporate Governance
- include "improving internal communications" in the objectives of management for 2004-2005
- encourage managers to hold regular staff meetings
- establish a Manager's forum for middle management
- harmonize the processing and the filing of information, both in electronic and printed format
- train staff on their obligations under the *Access to Information Act* and the *Privacy Act*
- run a second round of training for staff concerning our electronic records management system

OPERATIONS GOAL

Goal 2 Improve the planning of human resources.

Performance indicators for 2004-2005

The CDC will:

- prepare a succession plan
- offer all CDC employees the opportunity to prepare a personalized training plan
- prepare a corporate training plan

STRATEGIC GOALS

Goal 3 Provide leadership to the industry and particularly enhance stakeholder relationships.

Performance indicators for 2004-2005

The CDC will:

- complete the industry visioning initiatives and communicate the results to stakeholders
- provide transparent and impartial advice to stakeholders
- ensure stakeholders interests are heard
- participate in Agricuture and Agri-Food Canada's Dairy Round Table

GOALS

Goal 4 Further develop profitable markets for Canadian dairy products.

Performance indicators for 2004-2005

The CDC will:

- develop, recommend to the CMSMC and fund an expanded innovation program for dairy product development and marketing
- explore ways to replace substitutes with dairy ingredients and investigate new markets for solids non fat and provide proposals to the CMSMC
- stimulate growth through partnership initiatives
- maximize WTO-allowed subsidized exports
- develop policy alternatives to reduce structural surplus

Goal 5 Provide technical assistance to the Canadian negotiation team and evaluate the potential impact of the agriculture negotiations at the World Trade Organization on the Canadian dairy industry.

Performance indicators for 2004-2005

The CDC will:

- monitor negotiations and provide any technical assistance and advice required by the Canadian negotiating team
- evaluate, anticipate and communicate any potential impact on the Canadian dairy industry

Goal 6 Facilitate effective national milk quota management.

Performance indicators for 2004-2005

The CDC will:

- provide various quota management analyses and recommendations to the CMSMC
- assist in the implementation and the administration of the chosen system

Goal 7 Review farm gate pricing beyond 2006.

Performance indicators for 2004-2005

The CDC will:

- hold consultations on farm gate pricing beyond 2006 and its dependency on CDC support prices

FINANCIAL REPORT

Management Responsibility for Financial Statements

The financial statements of the Canadian Dairy Commission and all information in this Annual Report are the responsibility of management. Those statements have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles, using management's best estimates and judgements where appropriate. Financial information presented elsewhere in the Annual Report is consistent with the statements provided.

In discharging its responsibility for financial reporting, management maintains and relies on financial and management control systems and practices designed to provide reasonable assurance that transactions are authorized, assets are safeguarded, and proper records are maintained. These controls and practices ensure the orderly conduct of business, the accuracy of accounting records, the timely preparation of reliable financial information and the adherence to Commission policies and statutory requirements. The process includes management's annual communication to employees of Treasury Board's guidelines on conflict of interest and code of conduct.

The Audit Committee of the Canadian Dairy Commission, made up of the Commissioners, oversees management's responsibilities for maintaining adequate control systems and the quality of financial reporting. The Commission's internal and external auditors have free access to the Audit Committee to discuss the results of their work and to express their concerns and opinions.

The transactions and financial statements of the Commission have been audited by the Auditor General of Canada, the independent auditor for the Government of Canada.

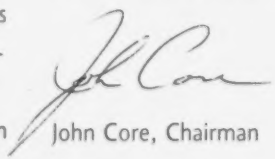

John Core, Chairman

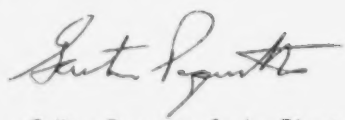

Gaëtan Paquette, Senior Director, Finance and Operations

Ottawa, Canada
September 29, 2004

FINANCIAL REPORT

Management's Discussion and Analysis of Financial Conditions and Results of Operation

for the year ending July 31, 2004

The following discussion and analysis of the operating results and financial position of the Canadian Dairy Commission (CDC) for the year ending July 31, 2004 should be read in conjunction with the financial statements of the Commission enclosed herein and the Annual Report.

SELECTED KEY RESULTS OF OPERATIONS

(In thousands)

	Dairy year 2003-04		Dairy year 2002-03	
	Export	Domestic	Export	Domestic
Total sales	$ 36,624	$ 135,418	$ 85,040	$ 146,279
Total cost of sales	$ 37,195	$ 129,976	$ 82,620	$ 129,418
Margin (loss) on sales	$ (571)	$ 5,442	$ 2,420	$ 16,861
Surplus at year end	$ 21,405		$ 32,440	
Inventory on hand at year end	$133,598		$ 67,041	
Loans from the Government of Canada	$ 98,337		$ 28,702	

On export activities

Sales

Total export sales revenue is 57 percent lower than the previous year as a result of lower levels of allowed exports under WTO rules. Therefore, the CDC had to accumulate skim milk powder in inventory and will need to find domestic markets to dispose of surplus milk instead of the normal export channels.

The only product exported this year was skim milk powder and the quantity exported had to be reduced by 56 percent as compared to the last dairy year, when the CDC was able to export a small quantity of butter and whole milk powder in addition to skim milk powder.

Cost of sales

The CDC purchases surplus dairy products destined for export at prices that reflect prevailing world market conditions at the time with the intent of breaking even over the course of a given dairy year. As these markets are very difficult to predict, the CDC often finishes the dairy year with gains or losses that reflect this pricing uncertainty.

For the dairy year ending July 31, 2004, the cost of sales was also lower by 55 percent as a consequence of reduced exports. Lower than anticipated sales prices generated a small loss of $0.57 million. In contrast, export operations in the dairy year ending July 31, 2003 resulted in a gain of $2.4 million. That year, the CDC experienced unanticipated rising sales prices for dairy products on the world market in comparison to the purchase prices which had been established earlier, when stable export prices were anticipated.

Carrying charges

In comparison with the previous dairy year, the CDC's carrying charges for inventory decreased substantially due to reduction in exports under the WTO rules. Inventories of products destined for export were lower on average during the year. This resulted in a direct decrease of storage and handling costs compared to the same period the year before.

On domestic activities

Sales

In total, revenues from domestic sales declined by 7 percent in the 2003-2004 dairy year, mainly resulting from lower Plan A butter sales because the CDC had not been able to replenish these stocks from the industry earlier in the year. This decrease in revenue was partly offset by larger sales of skim milk powder to domestic users in animal feed. Sales of skim milk powder to the animal feed industry increased by 72 percent, from 8.2 million kg to 14.1 million kg. The CDC had to sell this product on the domestic market because the structural surplus could not all be exported.

The quantities of other products sold on the domestic market remained relatively similar to the previous year.

Cost of sales

In order to meet Canada's Tariff Rate Quota obligation under the WTO agreement, the CDC imported 3,261 tonnes of butter and butteroil at prevailing world prices. This product is directed through butter manufacturers to the further processing sector.

In 2003-2004, the CDC sold Plan A butter which was purchased at full domestic price, resulting in a lower margin on sales as compared to 2002-2003.

During the previous dairy year, demand increased significantly, leading to a shortage of domestic butter. The CDC used butter originally destined for the export market to address the domestic market shortage. While this butter was purchased at the world price, it was sold at the domestic price thereby generating a profit.

Carrying charges, inventories and loans from the Government of Canada

Carrying charges increased substantially due to higher inventories at year end.

Following a CMSMC decision, the CDC increased its level of butter stocks at year end from 12 million kg to 15 million kg in order to reduce the risk of future shortages.

Inventories increased substantially from a value of $67.0 million to $133.6 million this year, causing a corresponding increase in the loans from the Government of Canada.

FINANCIAL REPORT

Administrative expenses

Total administrative expenses increased by 1.3 percent only as compared to the previous year. This increase is attributable to higher salary costs.

Challenges for the future

The WTO decision in December 2002 on Canada's Commercial Export Milk will require tighter management of production in order to minimize surpluses in the domestic market. It also heightens the challenge of finding new markets domestically to deal with the structural surplus.

New initiatives have been taken to match supply with demand more tightly and reduce the potential amount of surplus milk. There remains the challenge, however, of finding ways to dispose of surplus skim milk powder in domestic markets which currently use imported ingredients or finding novel ways of marketing solids non fat in products such as blends and high protein functional powder.

The Commission has to use, to its best advantage, various export product categories in order to maximize our export subsidy commitments. The Commission has enhanced its tracking system for export activities in order to fully control the quantities of subsidized exports made by the industry to ensure Canada respects its WTO commitments.

Auditor's Report

To the Minister of Agriculture and Agri-Food

I have audited the balance sheet of the Canadian Dairy Commission as at July 31, 2004 and the statements of operations and surplus and cash flows for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Commission's management. My responsibility is to express an opinion on these financial statements based on my audit.

I conducted my audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that I plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In my opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Commission as at July 31, 2004 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. As required by the *Financial Administration Act*, I report that, in my opinion, these principles have been applied on a basis consistent with that of the preceding year.

Further, in my opinion, the transactions of the Commission that have come to my notice during my audit of the financial statements have, in all significant respects, been in accordance with Part X of the *Financial Administration Act* and regulations, the *Canadian Dairy Commission Act* and regulations, the Directions to the Canadian Dairy Commission (Export Dairy Products) and the by-laws of the Commission.

Ronald C. Thompson, CA
Assistant Auditor General for the Auditor General of Canada

Ottawa, Canada
September 29, 2004

FINANCIAL STATEMENTS

Balance Sheet

as at July 31
(in thousands)

	2004	2003
Assets		
Cash	$ **375**	$ 17
Accounts receivable		
Due from provincial milk marketing boards and agencies	**33,221**	20,091
Trade (Note 3)	**432**	12,500
Prepaid expenses - promotional activities	**–**	2,053
Inventories (Note 4)	**133,598**	67,041
	$167,626	$101,702
Liabilities		
Bank indebtedness - pooling account (Note 5)	$ **1,422**	$ 734
Accounts payable and accrued liabilities		
Due to provincial milk marketing boards and agencies	**30,484**	18,166
Trade	**14,039**	18,593
Other liabilities	**1,939**	3,067
Loans from the Government of Canada (Note 6)	**98,337**	28,702
	146,221	69,262
Surplus (Note 8)	**21,405**	32,440
	$167,626	$101,702

Commitments (Note 12)

Approved:

Chairman

Vice-Chairman

Senior Director of Finance and Operations

The accompanying notes and schedule are an integral part of these financial statements.

Statement of Operations and Surplus

for the year ended July 31
(in thousands)

	2004	2003
Sales and cost of sales		
Domestic sales	$ 135,418	$ 146,279
Cost of sales	129,976	129,418
Margin on domestic sales	5,442	16,861
Export sales (Note 9)	36,624	85,040
Cost of sales	37,195	82,620
Margin (loss) on export sales	(571)	2,420
Total margin on sales	4,871	19,281
Pooling of market returns activities		
Contributions from provincial marketing boards and agencies	133,313	105,359
Equalization payments to provincial marketing boards and agencies	126,128	98,329
Contributions withheld to fund operating expenses	7,185	7,030
Results before net operating expenses	12,056	26,311
Operating expenses (Schedule of Operations by Product)	13,955	10,355
less: funding of administrative expenses by the Government of Canada (Note 10)	3,172	3,599
Net operating expenses after funding by the Government of Canada	10,783	6,756
Results of operations after funding by the Government of Canada	1,273	19,555
Surplus at beginning of year	32,440	15,132
Refund of surplus to producers	(12,308)	(2,247)
Surplus at end of year	$ 21,405	$ 32,440

The accompanying notes and schedule are an integral part of these financial statements.

FINANCIAL STATEMENTS

Statement of Cash Flows

for the year ended July 31
(in thousands)

	2004	2003
Cash flows from operating activities		
Cash receipts from customers	**$ 184,110**	$ 227,284
Cash paid to suppliers and others	**(251,127)**	(182,271)
Cash receipts from provincial milk marketing boards and agencies	**120,183**	103,414
Cash paid to provincial milk marketing boards and agencies	**(113,810)**	(98,018)
Cash receipts from the Government of Canada	**3,515**	3,899
Interest paid on loans from the Government of Canada	**(528)**	(1,026)
Cash flows from (used in) operating activities	**(57,657)**	53,282
Cash flows from financing activities		
New loans from the Government of Canada	**161,234**	78,710
Loan repayments to the Government of Canada	**(91,599)**	(131,419)
Refund of surplus to producers	**(12,308)**	(2,247)
Cash flows from (used in) financing activities	**57,327**	(54,956)
Net decrease in cash	**(330)**	(1,674)
Cash (net bank indebtedness) at beginning of year	**(717)**	957
Net bank indebtedness at end of year	**$ (1,047)**	$ (717)
Components:		
Cash	**$ 375**	$ 17
Bank indebtedness - pooling account	**(1,422)**	(734)
	$ (1,047)	$ (717)

The accompanying notes and schedule are an integral part of these financial statements.

Notes to Financial Statements

July 31, 2004

1. The Commission

The Canadian Dairy Commission (the "Commission") is an agent Crown corporation named in Part I, Schedule III to the *Financial Administration Act* and is not subject to the provisions of the *Income Tax Act*. The objects of the Commission, as established by the *Canadian Dairy Commission Act*, are "to provide efficient producers of milk and cream with the opportunity of obtaining a fair return for their labour and investment and to provide consumers of dairy products with a continuous and adequate supply of dairy products of high quality".

The Commission, in co-operation with the Canadian Milk Supply Management Committee (CMSMC), which it chairs, undertakes the management and administration of operations funded by producers.

The Commission purchases all butter and skim milk powder tendered to it at either the Canadian support price or at prices established by the Commission, depending on the intended resale markets, except for a portion of butter imported by the Commission at international market price for domestic consumption in accordance with Canada's commitments to the World Trade Organization (WTO). While a major portion of the butter purchased by the Commission is later resold in the domestic market, most of the skim milk powder is in excess of manufacturers' requirements and is sold domestically in certain marginal markets or exported. The Commission exports surpluses in the form of whole milk products, skim milk powder and butter on international markets.

The Commission administers, on behalf of the industry, a pricing and pooling of market returns system which provides milk components to further processors and exporters through processors at competitive prices. Accordingly, this system is administered by the Commission in accordance with the "Comprehensive Agreement on Pooling of Milk Revenues" to allow dairy producers to share revenues nationally as well as the " Western Milk Pooling Agreement" and the "Agreement on All Milk Pooling" to allow dairy producers to share revenues regionally. The ten provincial milk marketing boards and agencies represent the country's dairy producers and they provide the Commission with all the relevant data and funding for its administration of the pooling system.

2. Significant accounting policies

Inventories

Inventories are valued at the lower of cost or estimated net realizable value.

Cost of sales

Goods purchased by the Commission for export sales are purchased at prices established by the Commission.

Foreign currency translation

Most sales and purchases in foreign currencies are hedged by forward exchange contracts and are translated into Canadian dollars at the exchange rates provided therein. To be accounted for as a hedge a forward exchange contract must be designated and documented as

FINANCIAL STATEMENTS

a hedge, and must be effective at inception and on an ongoing basis. If the hedge criteria were not met, the forward exchange contracts would be accounted for on the balance sheet at fair value, with the initial fair value and subsequent changes in fair value recorded in earnings in the period of change. The Commission's forward exchange contracts are hedges and are therefore not recognized in the balance sheet but are only disclosed in note 12.

Sales and purchases in foreign currencies that are not hedged are translated into Canadian dollars at the exchange rate in effect on the transaction date. Foreign currency gains and losses are included in the operating results of the year in which they occurred.

Contributions to Public Service Superannuation Plan

The Commission's eligible employees participate in the Public Service Superannuation Plan administered by the Government of Canada. Both the employees and the Commission contribute to the cost of the Plan. Contributions by the Commission are expensed in the year incurred.

The Commission is not required under present legislation to make contributions with respect to actuarial deficiencies of the Public Service Superannuation Plan.

Measurement uncertainty

The preparation of financial statements in accordance with Canadian generally accepted accounting principles requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities at the date of the financial statements and the reported amounts of revenues and expenses during the reporting period. Valuation of inventories is the most significant item where estimates are used. Actual amounts could differ from the current estimates. These estimates are reviewed annually and as adjustments become necessary, they are recognized in the financial statements in the period in which they become known.

3. Accounts receivable — Trade

Most of the trade accounts receivable are in foreign currencies and their Canadian dollar value has been determined using the rate to be paid under forward exchange contracts for those being hedged, as further explained in Note 12, or at the rate of exchange at year end.

4. Inventories

	2004	2003
	(in thousands)	
Butter	$ 88,872	$ 56,021
Skim milk powder	44,726	11,008
Other dairy products	–	12
Total	**$ 133,598**	**$ 67,041**

The Commission's inventory includes 11,372 tonnes of butter and 1,947 tonnes of skim milk powder (2003 — 8,879 tonnes and 2,020 tonnes) with a total cost of $71.03 million and $10.50 million respectively (2003 — $53.64 million and $10.49 million) that must be repurchased by the manufacturers from the Commission within the course of the next dairy year at the then prevailing support prices.

The balance of the inventory is comprised of 3,003 tonnes of butter and 30,775 tonnes of skim milk powder (2003 — 442 tonnes and 264 tonnes) with a total cost of $17.84 million and $34.23 million respectively (2003 — $2.38 million and $0.52 million).

5. Bank indebtedness - Pooling account

To provide bridge financing and ensure the efficient operation of the pricing and pooling of market returns system, the Commission established a $5 million (2003 — $10 million) line of credit with a member of the Canadian Payments Association. The bank indebtedness incurred under this line of credit is due on demand and bears interest at prime which on July 31, 2004 was 3.75 percent per annum. The bank indebtedness is repaid monthly.

6. Loans from the Government of Canada

Loans from the Government of Canada, to a maximum of $100 million, are available to finance operations. Individual loans are repayable within one year from the date the loan is advanced. Principal and accrued interest are repaid regularly during the year when funds are available. Interest on the loans are at the normal rates established for Crown corporations by the government and varied from 2.06 percent to 3.32 percent (2003 — 2.50 percent to 3.37 percent) during the year and totaled $0.95 million (2003 — $0.71 million).

7. Fair value of financial instruments

The carrying amounts of the accounts receivable, bank indebtedness, accounts payable and accrued liabilities and loans from the Government of Canada approximate their fair values because of the short-term to maturity.

8. Surplus

The Commission indirectly collects amounts from consumers through a charge included in the retail sale price of butter. This charge is used to fund the carrying costs associated with the normal levels of butter inventory. This amount is included in contributions withheld to fund operating e[illegible]nses presented in the Statement of Operations and Surplus. The surplus at the end of the year is made up of an accumulated surplus of this funding and surplus amounts relating to commercial sales.

The refund of surplus to producers relating to commercial sales is determined on an annual basis and recorded in the year in which it is authorized.

9. Export sales

Export sales include $0.27 million representing net gains (2003 — net losses of $0.18 million) arising from currency translation relating to transactions incurred in foreign currencies.

10. Costs funded by the Government of Canada

Funding of the Commission's administrative expenses is shared among the federal government, dairy producers and the market place. The Government of Canada has funded $3.2 million (2003 — $3.6 million) of the Commission's administrative expenses of $6.3 million (2003 — $6.2 million), as well as $0.3 million (2003 — $0.3 million) for professional services relating to costs of production data collection.

FINANCIAL STATEMENTS

11. Pension Plan

Operating expenses include the Commission's contributions to the Public Service Superannuation Plan during the year totaling $450 thousand (2003 - $447 thousand), which corresponds to about 2.6 times the employees' contributions to the Plan.

12. Commitments

Forward exchange contracts

As part of its foreign exchange risk management, the Commission enters into forward exchange contracts with regard to its export sales contracts and purchase contracts requiring settlement in foreign currencies. At the end of the year, the Commission's outstanding forward exchange contracts totaled $12.8 million Canadian equivalent (2003 — $5.0 million Canadian equivalent). These contracts will mature over the period ending December 2004. The maturity dates of the forward exchange contracts correspond to the estimated dates when the Commission expects to receive the foreign currency proceeds arising from export sales contracts and when settlement is due for purchases in foreign currencies. The Commission's forward exchange contracts as at July 31, 2004 are as follows:

		(in thousands)	
Currency sold	Currency purchased	In USD	In Canadian
U.S. dollars	Canadian dollars	4,113	5,460
Canadian dollars	U.S. dollars	5,535	7,342
Total		**9,648**	**12,802**

Purchase commitments

As at July 31, 2004, the Commission was committed to purchase certain quantities of butter and skim milk powder. These commitments amounted to approximately $8.8 million (2003 — $3.1 million). Most of these commitments are in foreign currencies and are covered by forward exchange contracts.

Long Term Lease

The Commission is committed under a long term lease with Agriculture and Agri-Food Canada for office accommodation ending in 2007. The lease contains escalation clauses regarding maintenance costs and taxes. This lease may be automatically renewed at CDC's option for another period of 5 years with rates possibly revised in order to reflect the rental market value pursuant to Treasury Board's Policy on Real Property.

The remaining minimum lease payments totaled $ 796,800 at year-end. For 2006-2007 the rent is for 8 months as the lease term ends March 31.

The minimum lease payments for the next three years are as follows:

2004–2005	$298,800
2005–2006	$298,800
2006–2007	$199,200

13. Representatives' fees

The Commission used the services of representatives for sale of dairy products on the export market. Total fees for the year were $0.3 million (2003 — $0.8 million) and are included in cost of sales.

14. Related party transactions

The Commission is related in terms of common ownership to all Government of Canada-created departments, agencies and Crown corporations. The Commission enters into transactions with these entities in the normal course of business. These transactions totaled about $1.6 million during the year (2003 — $1.3 million).

FINANCIAL STATEMENTS

Schedule of Operations by Product

for the year ended July 31
(in thousands)

	2004				2003			
	Butter	Skim Milk Powder	Other Products*	**Total**	Butter	Skim Milk Powder	Other Products*	**Total**
Sales and cost of sales:								
Domestic sales	$113,736	$21,682	$ –	**$135,418**	$129,189	$13,835	$3,255	**$146,279**
Cost of sales	108,003	21,973	–	**129,976**	114,456	12,508	2,454	**129,418**
Margin (loss) on domestic sales	5,733	(291)	–	**5,442**	14,733	1,327	801	**16,861**
Export sales	–	36,624	–	**36,624**	654	82,542	1,844	**85,040**
Cost of sales	–	37,195	–	**37,195**	236	80,748	1,636	**82,620**
Margin (loss) on export sales	–	(571)	–	**(571)**	418	1,794	208	**2,420**
Total margin (loss) on sales	$ 5,733	$ (862)	$ –	**$ 4,871**	$ 15,151	$ 3,121	$1,009	**$ 19,281**
Operating expenses:								
Carrying charges	$ 2,877	$ 1,355	$ –	**$ 4,232**	$ 2,112	$ 784	$ 15	**$ 2,911**
Projects and promotional activities	2,310	–	210	**2,520**	379	–	82	**461**
Domestic dairy product assistance	–	–	357	**357**	–	–	258	**258**
	$ 5,187	$ 1,355	$567	**7,109**	2,491	$ 784	$ 355	**3,630**
Administrative expenses								
Salaries and employee benefits				**4,651**				**4,435**
Other expenses				**1,627**				**1,762**
				6,278				**6,197**
Cost of production, interest and bank charges related to the operation of the pooling of the market returns system				**568**				**528**
Total operating expenses				**$ 13,955**				**$ 10,355**

**Includes whole milk powder, concentrated milk and cheese.*

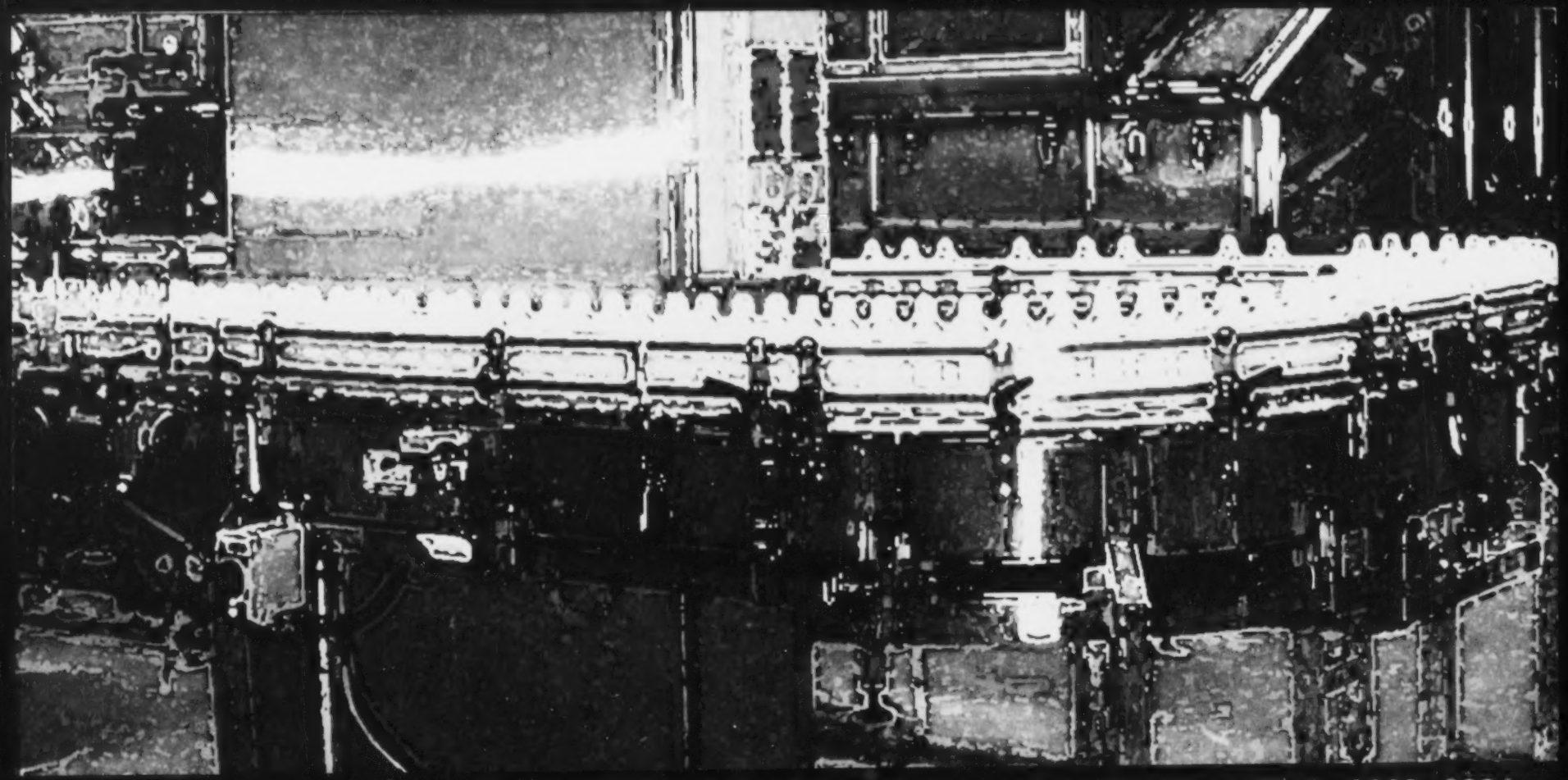

COMMISSION CANADIENNE DU LAIT RAPPORT ANNUEL 2003–2004

Commission canadienne du lait
Canadian Dairy Commission

CDC | CCL

Canada

Mandat de la Commission canadienne du lait

En vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, les objectifs législatifs de la CCL consistent à :

- permettre aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement; et,
- assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité.

Énoncé de mission

Revitaliser l'industrie laitière canadienne au profit de tous ses intervenants.

Valeurs

- Intégrité
- Leadership
- Respect et dignité
- Professionnalisme

Le personnel de la Commission est à votre service, dans les deux langues officielles, de 8 h 00 à 16 h 30, heure de l'Est, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

Communications
Commission canadienne du lait
Édifice 55, Promenade de la CCN
Ferme expérimentale centrale
960, ave. Carling
Ottawa, (Ontario) K1A 0Z2
Téléphone : (613) 792-2000
Télécopieur : (613) 792-2009
Courriel : ccl-cdc@agr.gc.ca
Site Web : www.ccl-cdc.gc.ca

La présente publication est également disponible dans les bibliothèques partout au Canada.

No de catalogue : A88-2004

ISBN 0-662-68387-0

Conception et production : SUM Incorporated
Impression : Imprimerie Plantagenet, imprimé au Canada.

Crédits photographiques :
Couverture : Gilles Froment, avec la permission de Neilson Dairy
Pages 2, 9 : Commission canadienne du lait
Pages 4, 10, 27, 28, 36, 51 : Jason Ransom
Pages 13,14 : Wolf Studios

TABLE DES MATIÈRES

Lettre au Ministre 2

L'industrie laitière canadienne 4
- Faits saillants de 2003-2004 5
- Production laitière 5
- Transformation laitière 6
- Marchés du lait 7
- Système harmonisé de classification du lait 7

La Commission canadienne du lait 10

Gouvernance de la société 11

Activités et programmes 15
- Politique laitière nationale 16
- Production et demande 16
- Mise en commun des revenus des producteurs 18
- Programme de permis des classes spéciales de lait 20
- Établissement des prix 21
- Importations de beurre 22
- Programme d'innovation en matière de produits laitiers 22
- Programme de marketing des ingrédients laitiers 23
- Programmes intérieurs de saisonnalité 24
- Programme de retrait des surplus 25
- Exportations 25
- Vérification 26

Rendement et objectifs 28
- Réalisations en 2003-2004 29
- Perspectives 31
- Objectifs pour la période 2004-2005 à 2008-2009 33

Rapport financier 36
- Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers 37
- Rapport de gestion 38
- Rapport du vérificateur 41
- États financiers 42

LETTRE AU MINISTRE

Monsieur le Ministre,

C'est avec plaisir que nous vous remettons le Rapport annuel de la Commission canadienne du lait pour l'année laitière 2003-2004. En cette 38e année d'opération, nous avons poursuivi notre objectif de renforcer l'industrie et d'établir des politiques laitières harmonisées qui appuient le secteur laitier canadien.

L'année laitière 2003-2004 a vu notre industrie procéder à plusieurs ajustements. Deux facteurs ont amené ces ajustements : les exportations canadiennes de produits laitiers ont été limités au niveau des exportations subventionnées et le surplus structurel s'est accru. Cette croissance, quant à elle, est due à deux facteurs : la croissance des importations de sources de protéines laitières, qui ont remplacé les ingrédients laitiers canadiens dans les produits d'alimentation, et l'utilisation de stratégies d'alimentation des vaches laitières qui font augmenter le rapport solides non gras/matière grasse du lait cru. Face à cette situation, l'industrie a adopté un train de mesures. La production hors quota a été freinée, on a exploré de nouveaux marchés pour les solides non gras du lait, la Commission canadienne du lait (CCL) s'est assurée d'utiliser au maximum les exportations autorisées et les provinces ont accepté de mettre en place des mesures pour faire baisser le rapport solides non gras/matière grasse dans le lait cru.

La demande intérieure a crû durant la première moitié de l'année, mais a atteint un plateau en fin d'année. Depuis août 2003, le quota de mise en marché (QMM) pour le lait de transformation a dû subir une hausse de 0,1 p. cent en vue de répondre à cette demande intérieure de produits laitiers. Au 31 juillet, le QMM est à 49,2 millions d'hectolitres.

En décembre dernier, la CCL a annoncé une augmentation des prix de soutien du beurre et de la poudre de lait écrémé. Cette hausse constituait une étape importante de la réalisation de l'engagement de la CCL d'augmenter graduellement les prix de soutien pour faire en sorte que les coûts de production de 50 p. cent des producteurs canadiens soient couverts en 2006. À cause des répercussions de la crise de la vache folle (ESB) sur les revenus des producteurs de lait, la Commission a tenu des consultations en juillet pour examiner la pertinence d'augmenter de nouveau les prix de soutien au 1er septembre 2004. Toutefois, les commissaires ont décidé que les données disponibles ne pouvaient justifier une augmentation. Les commissaires se sont par ailleurs engagés à apporter une augmentation marquée durant la prochaine année laitière.

En matière de suivi à un premier atelier visant à initier un dialogue entre les producteurs et les transformateurs laitiers, la CCL a tenu une seconde édition pour faire avancer les dossiers. À notre grande satisfaction, la participation au deuxième atelier a été aussi bonne qu'au premier et les délégués ont identifié des initiatives spécifiques que l'industrie continue de développer.

Les produits laitiers connaissent une grande popularité comme ingrédients. Dans le cadre du Programme de permis des classes spéciales de lait, 5,4 millions d'hectolitres de lait, sous forme d'ingrédients laitiers, ont servi à la fabrication de produits tels que les mets congelés, les soupes, les produits de boulangerie et les produits de confiserie. Malgré des prix plus élevés durant une bonne partie de l'année, l'utilisation de ce programme a augmenté.

La CCL poursuit les activités de son Programme de marketing des ingrédients laitiers afin de promouvoir l'utilisation accrue des ingrédients laitiers canadiens dans les produits manufacturés. Cette année, la CCL a diversifié la gamme des services offerts aux transformateurs secondaires qui utilisent ou désirent utiliser des ingrédients laitiers dans les produits alimentaires manufacturés. D'autres initiatives sont en marche.

Le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) a poursuivi ses travaux d'harmonisation des politiques laitières. Le Comité a tenu des discussions importantes sur la mise en place de contrôles plus serrés de la production, le retrait du surplus structurel et l'avenir des programmes tels que le Programme d'innovation en matière de produits laitiers et le Programme de marketing des ingrédients laitiers.

Nous tenons à souligner le travail ardu et le dévouement de notre personnel et sa contribution essentielle à la réalisation des objectifs de la Commission. Nous voulons aussi exprimer notre reconnaissance pour la coopération que nous recevons des intervenants de l'industrie, des gouvernements provinciaux et de nos collègues d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Nous vous remercions de votre appui envers le travail de la Commission et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le président,	Le vice-président,	Le commissaire,
John Core	Carl Harrison	Jean Grégoire

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

CANADIENNE

L'industrie laitière canadienne fonctionne selon une « année laitière » qui s'étend du 1er août d'une année civile au 31 juillet de l'année suivante.

Faits saillants de 2003-2004

L'industrie peut être fière de ses accomplissements au cours de l'année laitière 2003-2004. Parmi ses réalisations clés, on compte :

- la poursuite du dialogue entre les producteurs de lait et les transformateurs;
- une stratégie visant à réduire au minimum la production de lait hors-quota;
- la mise en place de mesures visant à freiner le surplus de solides non gras du lait, dont le retrait coûte cher aux producteurs;
- une croissance du marché intérieur pour la septième année consécutive.

Production laitière

Recettes monétaires agricoles

L'industrie laitière a largement contribué à l'économie canadienne pendant l'année civile 2003. Elle a généré un total de 4,5 milliards de dollars en recettes monétaires agricoles, ce qui la place au quatrième rang, derrière les grains, les viandes rouges et l'horticulture.

Nombre de fermes et production par ferme

Pendant l'année laitière 2003-2004, le Canada avait 16 970 fermes laitières. Bien qu'il y ait eu une baisse du nombre de fermes laitières au Canada, les fermes se sont agrandies tout en devenant plus efficaces. La production moyenne par ferme en 2003-2004 était de 4 800 hectolitres (hl), soit une hausse de 9 p. cent par rapport à l'année précédente.

La majorité des fermes, en 2003-2004, se trouvait au Québec et en Ontario, soit 81 p. cent. On trouvait 13 p. cent des fermes dans les provinces de l'Ouest et 6 p. cent dans les provinces de l'Atlantique.

NOMBRE DE FERMES, DE VACHES ET PRODUCTION TOTALE*

1999-2000 à 2003-2004

	Nombre de fermes	Nombre de vaches (millions)	Production totale (millions hl)
1999-2000	20 576	1,10	78,6
2000-2001	19 363	1,09	78,1
2001-2002	18 673	1,08	78,3
2002-2003	17 931	1,07	78,6
2003-2004	16 970	1,08	81,5

**À 3,6 kg de matière grasse par hectolitre.*

Pendant l'année civile 2003, il y avait environ 1,08 million de vaches laitières au pays, produisant une moyenne de 9 519 kg de lait chacune.

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

NOMBRE DE FERMES PRODUISANT DU LAIT ET DE LA CRÈME EN 2003-2004

	Crème	Lait	Total
Terre-Neuve et Labrador	0	41	41
Île-du-Prince-Édouard	10	291	301
Nouvelle-Écosse	0	344	344
Nouveau-Brunswick	0	285	285
Québec	0	8 054	8 054
Ontario	92	5 549	5 641
Manitoba	5	550	555
Saskatchewan	0	294	294
Alberta	1	775	776
Colombie-Britannique	0	679	679
TOTAL	**108**	**16 862**	**16 970**

Transformation laitière

Pendant l'année civile 2003, quelque 288 usines de transformation ont expédié des produits laitiers d'une valeur de 11,0 milliards de dollars*, soit 15,2 p. cent de toutes les ventes de produits transformés de l'industrie des aliments et boissons. Durant l'année laitière 2003-2004, le secteur de la transformation des produits laitiers a employé près de 26 000 personnes.

**Selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord élaboré par Statistique Canada.*

PARTS DES LIVRAISONS MANUFACTURIÈRES AU CANADA, SELON LA VALEUR EN 2003

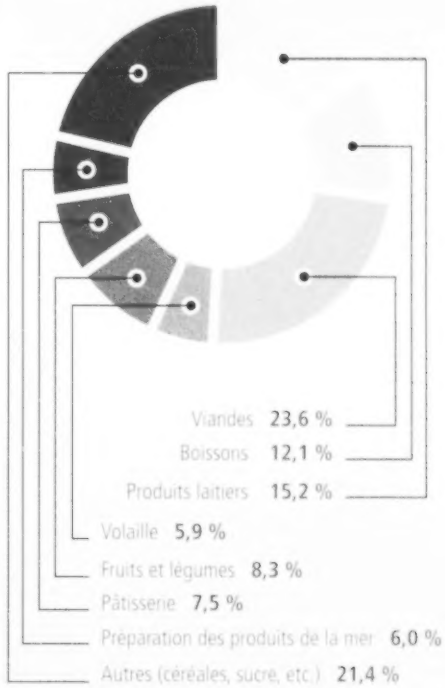
Viandes 23,6 %
Boissons 12,1 %
Produits laitiers 15,2 %
Volaille 5,9 %
Fruits et légumes 8,3 %
Pâtisserie 7,5 %
Préparation des produits de la mer 6,0 %
Autres (céréales, sucre, etc.) 21,4 %

CANADIENNE

Marchés du lait

Les producteurs laitiers canadiens approvisionnent deux marchés principaux :

- le marché du lait de consommation, y compris les laits aromatisés et les crèmes; et
- le marché du lait de transformation utilisé dans la fabrication de produits comme le beurre, le fromage, le yogourt, la crème glacée et les poudres de lait.

Durant l'année laitière 2003-2004, le marché du lait de consommation représentait environ 38 p. cent des livraisons totales par les producteurs, ou 31,3 millions d'hectolitres*. Le marché du lait de transformation représentait l'autre 62 p. cent des livraisons totales des producteurs, ou 50,2 millions d'hectolitres*.

**À 3,6 kg de matière grasse par hectolitre.*

PRODUCTION DE LAIT DE TRANSFORMATION ET DE LAIT DE CONSOMMATION EN 2003-2004

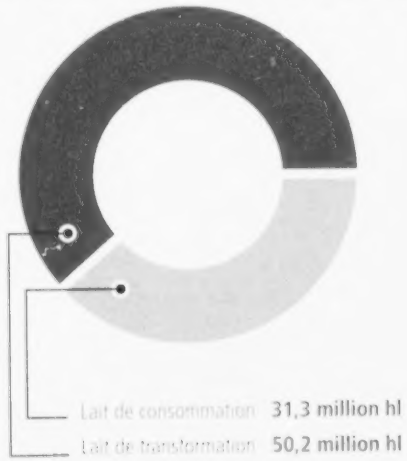

Le marché des ingrédients

L'utilisation de produits laitiers comme ingrédients dans des produits alimentaires transformés continue de constituer un secteur important en termes de croissance réelle et d'innovation. La CCL travaille de près avec les transformateurs secondaires ayant la possibilité d'incorporer des ingrédients laitiers en lieu et place des succédanés. Des efforts particuliers sont consentis envers les entreprises capables d'utiliser la poudre de lait écrémé ou les concentrés protéiques de lait. La vogue actuelle des produits à valeur ajoutée contenant beaucoup de protéines et faibles en glucides nous favorise. L'utilisation de la poudre de lait écrémé a augmenté notamment dans les poudings desserts, les substituts de repas liquides, les sauces préparées et les produits du chocolat destinés à la confiserie et fabriqués au Canada.

Système harmonisé de classification du lait

Les agences et offices provinciaux de mise en marché achètent le lait des producteurs et le vendent aux transformateurs pour la fabrication des produits laitiers. Le lait produit au Canada est classé selon un système harmonisé de classification du lait basé sur l'utilisation finale. Le prix payé pour le lait par les transformateurs varie selon la classe de lait.

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

SYSTÈME HARMONISÉ DE CLASSIFICATION DU LAIT

Classe	Produits	Utilisation du lait (2003-2004)	
		ooo kg de matière grasse	% du lait total
Classe 1	a) laits de consommation	83 041	28
	b) crèmes de consommation		
	c) boissons laitières		
	d) laits et crèmes de consommation pour le Yukon, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest (ces marchés sont approvisionnés par la Colombie-Britannique et l'Alberta)		
Classe 2	yogourt, crème sûre et crème glacée	22 778	8
Classe 3	a) fromages fins	46 165	16
	b) cheddar	50 668	17
Classe 4	a) beurre, huile de beurre, poudres et lait concentré comme ingrédient	64 329	22
	b) lait concentré pour la vente au détail	3 906 (b, c, d, m)	1
	c) nouveaux produits pour les marchés intérieurs		
	d) inventaires et pertes		
	m) marchés marginaux		
Classe 5	a) ingrédients du fromage pour la transformation secondaire, destinés aux marchés intérieurs et d'exportation	19 347 (a, b, c)	7
	b) tous les autres produits laitiers pour la transformation secondaire, destinés aux marchés intérieurs et d'exportation		
	c) activités intérieures et d'exportation du secteur de la confiserie		
	d) exportations planifiées et autres exportations, dont le total ne doit pas dépasser les engagements du Canada envers l'OMC	2 757	1
TOTAL		**292 991**	**100**

CANADIENNE

LA COMMISSION CANAD

IENNE DU LAIT

Gouvernance de la société

La Commission canadienne du lait (CCL) est une société d'État constituée en 1966 par la *Loi sur la Commission canadienne du lait*. Elle relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre de Agriculture et Agroalimentaire Canada pour qui elle est un conseiller important en ce qui a trait à l'industrie laitière.

Le gouvernement fédéral couvre environ la moitié des coûts administratifs de la CCL. Les autres coûts, y compris les activités commerciales de la CCL, sont défrayés par les producteurs laitiers et le marché. La CCL tient compte des intérêts de tous les intervenants de l'industrie laitière, soit les producteurs, les transformateurs, les transformateurs secondaires, les exportateurs, les consommateurs et les gouvernements.

La Commission canadienne du lait est composée de trois commissaires nommés par le Gouverneur en conseil pour un mandat renouvelable de trois ans.

Président et directeur-général

John Core

nommé le 7 octobre 2002

M. Core détient une maîtrise de l'Université de Guelph. Il a enseigné au *Ridgetown College*, en Ontario, au début de sa carrière. Il a ensuite acquis et exploité, avec ses frères, une entreprise de production laitière et de grandes cultures dans le comté de Lambton, en Ontario. À l'époque où il était producteur laitier, M. Core a fait partie du conseil d'administration des Producteurs laitiers de l'Ontario de 1981 à 2001. Il a présidé cet organisme de 1990 à 2001. Il a aussi siégé au conseil d'administration des Producteurs laitiers du Canada de 1986 à 2001, occupant la présidence de 1999 à 2001.

Vice-président

Carl Harrison

nommé le 27 avril 2004 pour un second mandat

Avant sa nomination à la Commission, M. Harrison a été directeur de *Ontario Dairy Processors Council* et directeur fondateur du Conseil de l'industrie laitière de l'Ontario, dont il a aussi été le président. M. Harrison compte également de nombreuses années de service auprès du Conseil national de l'industrie laitière. Il y fut directeur de 1973 à 1998, membre du comité exécutif de 1994 à 1997, et président de 1996 à 1997.

LA COMMISSION CANAD

Commissaire

Jean Grégoire

nommé le 27 avril 2004

M. Grégoire occupait jusqu'à récemment la présidence des Producteurs laitiers du Canada et de la Fédération des producteurs de lait du Québec. Depuis son entrée au Syndicat des producteurs de lait de transformation de Saint-Hyacinthe à titre d'administrateur en 1975, M. Grégoire a tenu des rôles importants au sein de divers regroupements de producteurs laitiers. Avec ses deux fils, il exploite une entreprise de production laitière et de grandes cultures à Saint-Alexandre d'Iberville au Québec. Il connaît de près l'industrie laitière et ses politiques.

Les commissaires de la CCL sont mandatés par la *Loi sur la Commission canadienne du lait* et la *Loi sur la gestion des finances publiques* et leurs sont assujettis. Ils doivent diriger et surveiller la gestion et les activités de la CCL dans le meilleur intérêt de la Commission. Ils doivent aussi s'assurer de l'existence de mécanismes adéquats de reddition de comptes pour la gestion des fonds versés par le gouvernement du Canada et par l'industrie. Les commissaires comptent plusieurs années d'expérience au sein de l'industrie laitière et leurs antécédents à titre de producteurs et de transformateurs sont le gage d'une approche équilibrée permettant de bien composer avec les objectifs souvent conflictuels des intervenants de l'industrie.

Dans le cadre de leur administration générale, les commissaires doivent :

- établir et approuver l'orientation stratégique, le plan d'entreprise et les budgets, avec la collaboration de la haute direction;
- approuver le Rapport annuel et les états financiers vérifiés par le Bureau du vérificateur général du Canada;
- s'assurer de l'existence d'un mécanisme approprié de reddition de comptes grâce à l'exécution de vérifications internes et à l'évaluation des systèmes, des pratiques et des programmes de la CCL;
- rendre compte des activités et des services offerts à l'industrie par la CCL dans le cadre du mandat prévu par la loi, et présenter les états financiers connexes au Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) au moins quatre fois par année;
- recevoir l'audit annuel et le rapport d'examen spécial du Bureau du vérificateur général, remis tous les cinq ans, et en assurer le suivi.

Voici les principales initiatives entreprises au cours de l'année écoulée :

- Deux commissaires et un directeur principal ont suivi une formation sur la gouvernance pour les sociétés d'État;
- Le Programme d'innovation en matière de produits laitiers, le Programme de marketing des ingrédients laitiers et les services offerts par la CCL aux comités de l'industrie ont fait l'objet d'une évaluation;

IENNE DU LAIT

- La présentation des états financiers et l'information sur la comptabilité de gestion ont fait l'objet d'une vérification interne;
- Les employés ont assisté à une présentation du Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique émis par le Conseil du Trésor le 1er septembre 2003;
- La politique sur la couverture du taux de change de la Commission a été mise à jour pour qu'elle reflète les dernières directives de l'Institut canadien des comptables agréés;
- Un comité interne de Santé et sécurité a été créé pour veiller à la mise en oeuvre des recommandations issues de l'analyse des menaces et des risques effectuée à la Commission et pour s'occuper des questions de santé et sécurité;
- Les commissaires ont approuvé une mise à jour de la délégation de l'autorité financière;
- La Commission des droits de la personne a effectué une vérification de l'équité en matière d'emploi à la CCL et a jugé que le Plan sur l'équité formulé par la CCL était conforme à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

Les commissaires se rencontrent mensuellement pour établir les orientations et stratégies de la CCL. Ils ont formé une équipe de gestion supérieure composée du directeur principal, Politiques et affaires corporatives, du directeur principal, Finances et opérations et du directeur de la Vérification. Cette équipe est responsable de la gestion quotidienne, en consultation avec le président.

John Core
Président

Carl Harrison
Vice-président

Jean Grégoire
Commissaire

Gaëtan Paquette
Directeur principal
Finances et opérations

Gilles Froment
Directeur principal
Politiques et affaires corporatives

Robert Hansis
Directeur
Vérification

Carl Harrison
Vice-président

John Core
Président

Jean Grégoire
Commissaire

LA COMMISSION CANAD

FINANCES ET OPÉRATIONS

- Mark Lalonde
  Chef, Programmes de marketing
- Gaby Da Silva
  Gestionnaire, Programme de permis des classes spéciales de lait
- Marcel Claude
  Chef,
  Finances et administration
- Gaëtan Paquette
  Directeur principal,
  Finances et opérations
- Richard Rancourt
  Chef, T.I.
- Chantal Laframboise
  Gestionnaire, Mises en commun
- Laval Létourneau
  Chef, Opérations commerciales
- Andre Berckmans
  Gestionnaire,
  Rapports financiers,
  comptabilité et trésorerie
  (Absent sur la photo)

POLITIQUES ET AFFAIRES CORPORATIVES

- Erik Kramar
  Chef, Économie
- Paula Flood
  Conseillère en ressources humaines
- Nelson Coyle
  Chef, Politiques et planification stratégique
- Chantal Paul
  Chef, Communications
- Gilles Froment
  Directeur principal,
  Politiques et affaires corporatives

VÉRIFICATION

- Robert Hansis
  Directeur, Vérification
- Indira Gangasingh
  Gestionnaire, Service de l'assurance
- Hossein Behzadi,
  Gestionnaire,
  Vérification des programmes

IENNE DU LAIT

Le succès de la Commission canadienne du lait dépend en grande partie de ses employés et de la qualité des services qu'ils offrent. La CCL encourage l'excellence sur les plans individuel et organisationnel. La Commission emploie 62 personnes.

Activités et programmes

Activités principales

En tant que facilitateur national et administrateur principal de l'industrie laitière, la CCL met en œuvre un bon nombre d'activités et de programmes :

- En présidant le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL), elle offre un soutien continu à l'industrie laitière canadienne tout en collaborant étroitement avec les intervenants et les gouvernements provinciaux et nationaux.
- Dans le cadre des systèmes de mise en commun des revenus et du partage des marchés, la Commission assume les tâches de facilitateur et de secrétariat. Les dispositions relatives à l'exécution de ces fonctions sont énoncées dans l'Entente sur la mise en commun de tout le lait, l'Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest et l'Entente sur la mise en commun des revenus du lait. La CCL administre aussi les mécanismes financiers requis par ces ententes.
- Elle calcule et recommande au CCGAL le niveau cible national de production du lait de transformation, appelé également quota de mise en marché.
- Elle est autorisée à acheter, à entreposer, à transformer ou à vendre des produits laitiers sur les marchés intérieurs ou internationaux, conformément aux engagements du Canada envers l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En outre, la CCL importe et redistribue, au nom de l'industrie, les quotas tarifaires de beurre.
- La CCL établit les prix de soutien auxquels elle achète le beurre et la poudre de lait écrémé. Ces prix servent de référence aux agences provinciales lors de l'établissement des prix du lait servant à la fabrication de produits tels le beurre, le fromage et la crème glacée.
- Elle administre le Programme de permis des classes spéciales de lait. Dans le cadre de ce programme, elle délivre des permis permettant aux transformateurs secondaires de se procurer des ingrédients laitiers à des prix concurrentiels, et aux exportateurs d'exporter des produits conformément aux engagements du Canada envers l'OMC.
- Suivant les objectifs du Programme de marketing des ingrédients laitiers, elle élabore et met en place des programmes et des services qui encouragent les transformateurs secondaires à maintenir ou à augmenter l'utilisation d'ingrédients laitiers dans leurs produits.

LA COMMISSION CANAD

- La CCL effectue des vérifications internes de ses systèmes et de ses pratiques de même que des vérifications externes, le plus souvent auprès des entreprises qui participent au Programme de permis des classes spéciales de lait.
- Elle agit comme facilitateur pour promouvoir l'harmonisation des procédures de vérification des usines au sein de l'industrie.

DÉTAILS DES PROGRAMMES

Politique laitière nationale

Le système canadien de gestion des approvisionnements constitue le fondement des politiques laitières actuelles. Adopté au milieu des années 70, il sert à administrer l'approvisionnement en lait servant à la fabrication de produits comme le beurre, le fromage et le yogourt.

Dans ce contexte, la Commission canadienne du lait assume le rôle de facilitateur au sein des différents regroupements qui influencent la politique laitière, tel que le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL).

Le CCGAL est un comité permanent créé par les signataires du Plan national de commercialisation du lait (PNCL). Il est responsable d'élaborer des politiques et de veiller à la mise en œuvre du PNCL et de l'Entente sur la mise en commun des revenus du lait. Le PNCL est l'entente fédérale-provinciale régissant la gestion des approvisionnements en lait au Canada. Présidé par la Commission, le CCGAL regroupe des représentants des producteurs laitiers, des transformateurs et des gouvernements de toutes les provinces. Des représentants nationaux des producteurs laitiers, des transformateurs et des consommateurs participent également au Comité à titre de membres sans droit de vote.

PRODUCTION DE LAIT ET DE CRÈME DE TRANSFORMATION*
(milliers de kg de matière grasse)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Terre-Neuve et Labrador	57	81	115
Île-du-Prince-Édouard	3 088	3 060	3 255
Nouvelle-Écosse	2 332	2 404	2 448
Nouveau-Brunswick	2 158	2 129	2 632
Québec	81 835	81 802	86 482
Ontario	50 420	50 251	53 533
Manitoba	6 394	6 438	6 811
Saskatchewan	5 516	5 224	5 279
Alberta	9 400	9 695	10 390
Colombie-Britannique	8 769	8 840	9 861
TOTAL	**169 969**	**169 924**	**180 806**

**Avant la mise en commun*

Production et demande

La Commission effectue un contrôle mensuel des besoins canadiens (la demande) et de la production laitière (offre). Les besoins sont définis comme la quantité de gras laitier requis pour couvrir l'ensemble de la demande intérieure des consommateurs plus les exportations planifiées de tous les produits laitiers de transformation. La production

IENNE DU LAIT

comprend toute la production de lait et de crème de transformation visée par la gestion des approvisionnements.

Au cours de l'année laitière 2003-2004, les besoins canadiens ont totalisé 49,0 millions d'hectolitres, en hausse de 0,4 p. cent par rapport à l'année laitière précédente. Durant la même période, la production de lait et de crème de transformation a augmenté de 6,4 p. cent par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 50,2 millions d'hectolitres.

La production de la dernière année a augmenté davantage que la demande. En début d'année, la demande a augmenté rapidement et le quota de lait industriel a été ajusté en conséquence. Les producteurs ont donc augmenté leurs livraisons de lait. Ainsi, la production canadienne a suffi à la demande et il n'a pas été nécessaire de recourir aux permis supplémentaires d'importation. La production totale de l'année laitière est très près du quota et les producteurs doivent être félicités pour la discipline dont ils ont fait preuve en adaptant leur production aux besoins.

Quota de mise en marché

Le CCGAL revoit régulièrement la cible nationale de production pour le lait de transformation, c'est-à-dire le quota de mise en marché (QMM). Le QMM est basé sur les besoins canadiens et comprend une allocation de croissance d'un p. cent qui permet d'éviter les pénuries. Ce niveau cible, qui fait l'objet d'une surveillance constante, est ajusté au besoin pour tenir compte des changements dans la demande intérieure de produits laitiers de transformation, ainsi que dans les exportations planifiées. Le QMM est fixé de sorte à minimiser la possibilité de pénuries ou de surplus sur le marché intérieur.

Au 31 juillet 2004, le QMM totalisait 49,2 millions d'hectolitres. Pendant l'année laitière 2003-2004, la production de lait et de crème de transformation a dépassé d'environ 1 p. cent le QMM moyen pondéré pour l'année, qui était de 49.8 millions d'hectolitres.

PRODUCTION DE LAIT DE TRANSFORMATION, BESOINS CANADIENS ET QMM (MILLIONS HL)

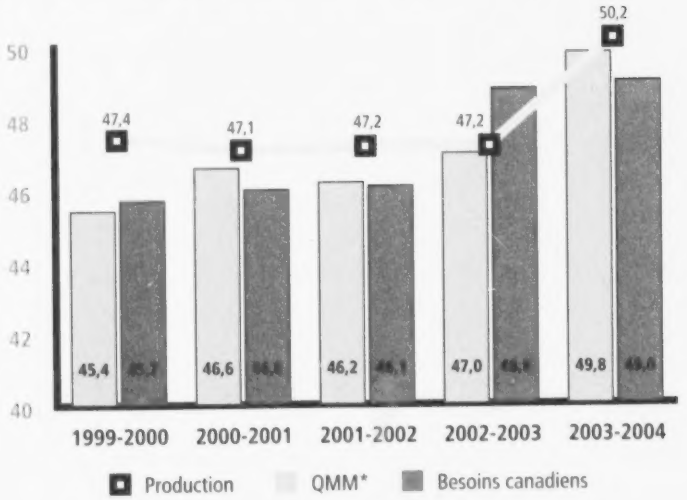

** QMM moyen pondéré pour l'année, incluant le Programme d'innovation en matière de produits laitiers*

Remarque : Dans les Rapports annuels précédents, le QMM est indiqué comme le QMM au 31 juillet de chaque année.

comprend toute la production de lait et de crème de transformation visée par la gestion des approvisionnements.

Au cours de l'année laitière 2003-2004, les besoins canadiens ont totalisé 49,0 millions d'hectolitres, en hausse de 0,4 p. cent par rapport à l'année laitière précédente. Durant la même période, la production de lait et de crème de transformation a augmenté de 6,4 p. cent par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 50,2 millions d'hectolitres.

La production de la dernière année a augmenté davantage que la demande. En début d'année, la demande a augmenté rapidement et le quota de lait industriel a été ajusté en conséquence. Les producteurs ont donc augmenté leurs livraisons de lait. Ainsi, la production canadienne a suffi à la demande et il n'a pas été nécessaire de recourir aux permis supplémentaires d'importation. La production totale de l'année laitière est très près du quota et les producteurs doivent être félicités pour la discipline dont ils ont fait preuve en adaptant leur production aux besoins.

Le CCGAL revoit régulièrement la cible nationale de production pour le lait de transformation, c'est-à-dire le quota de mise en marché (QMM). Le QMM est basé sur les besoins canadiens et comprend une allocation de croissance d'un p. cent qui permet d'éviter les pénuries. Ce niveau cible, qui fait l'objet d'une surveillance constante, est ajusté au besoin pour tenir compte des changements dans la demande intérieure de produits laitiers de transformation, ainsi que dans les exportations planifiées. Le QMM est fixé de sorte à minimiser la possibilité de pénuries ou de surplus sur le marché intérieur.

Au 31 juillet 2004, le QMM totalisait 49,2 millions d'hectolitres. Pendant l'année laitière 2003-2004, la production de lait et de crème de transformation a dépassé d'environ 1 p. cent le QMM moyen pondéré pour l'année, qui était de 49.8 millions d'hectolitres.

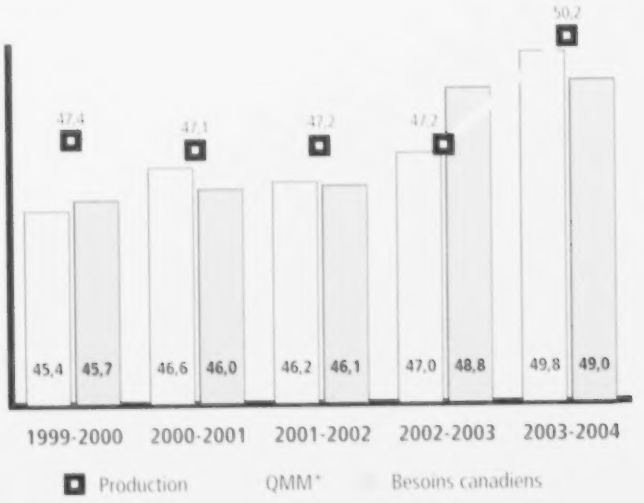

** QMM moyen pondéré pour l'année, incluant le Programme d'innovation en matière de produits laitiers*

Remarque : Dans les Rapports annuels précédents, le QMM est indiqué comme le QMM au 31 juillet de chaque année.

LA COMMISSION CANAD

PARTS PROVINCIALES DU QMM

au 31 juillet 2004*

	Matière grasse (milliers de kg)	Lait (millions hl)	%
Terre-Neuve et Labrador	216	0,060	0,1
Île-du-Prince-Édouard	3 128	0,869	1,8
Nouvelle-Écosse	2 019	0,561	1,1
Nouveau-Brunswick	2 330	0,647	1,3
Québec	81 241	22,567	45,8
Ontario	55 877	15,521	31,5
Manitoba	6 321	1,756	3,6
Saskatchewan	4 362	1,212	2,5
Alberta	11 631	3,231	6,6
Colombie-Britannique	10 108	2,808	5,7
TOTAL	**177 233**	**49,231**	**100,0**

**Avant le partage des marchés*

En dépit de la gestion rigoureuse de l'approvisionnement en lait tout au long de l'année, les fluctuations de la production laitière ou de la demande peuvent entraîner des surplus. Ces surplus sont gérés en ajustant le QMM ou les stocks, ou encore en les exportant, suivant les engagements commerciaux du Canada. Ces surplus sont administrés par le Programme de retrait des surplus dont les revenus sont retournés aux producteurs par le biais du système de mise en commun.

Mise en commun des revenus des producteurs

Pour les producteurs de lait, les ententes de mise en commun constituent un moyen de gérer les risques financiers associés à l'évolution des marchés intérieurs. À titre de facilitateur national de l'industrie, la Commission canadienne du lait administre ces ententes au nom de l'industrie laitière.

Entente sur la mise en commun des revenus du lait

En vertu du Programme de permis des classes spéciales de lait, établi en août 1995, le lait de transformation destiné à la fabrication de produits laitiers et de produits contenant des ingrédients laitiers est vendu à des prix concurrentiels. Grâce à l'Entente sur la mise en commun des revenus du lait, tous les producteurs laitiers du pays se partagent les recettes des ventes de lait des classes spéciales.

Entente sur la mise en commun de tout le lait

Depuis août 1996, les revenus provenant de toutes les ventes de lait (de consommation et de transformation), les coûts de transport et les frais d'écrémage sont mis en commun par les producteurs du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, selon les dispositions de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait. La province du Manitoba, avec l'accord des autres provinces, s'est retirée de cette mise en commun le 1er février 2003.

IENNE DU LAIT

En automne 2003, la plupart des activités de la mise en commun étaient centrées sur l'atteinte d'un consensus sur l'augmentation du prix du lait de consommation au 1er février 2004. Malheureusement, les provinces n'ont pu s'entendre et ont mis en place des augmentations de prix différentes.

En novembre 2003, Terre-Neuve et Labrador a déposé une proposition formelle pour se joindre à l'Entente sur la mise en commun de tout le lait. Un comité de négociations, présidé par la CCL, a été mis sur pied au début de 2004 et s'est réuni plusieurs fois au cours de l'année laitière.

En avril 2004, les signataires de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait ont tenu un atelier spécial pour discuter de l'établissement du prix du lait de consommation et pour réaffirmer l'engagement de chacun envers l'Entente. Suivant une recommandation formulée lors de l'atelier, un Comité d'action sur le lait de consommation a été créé pour étudier de nouveaux mécanismes d'établissement des prix pour le lait de consommation. Ce comité a déposé ses recommandations à l'Organisme de supervision en juillet 2004.

En juin 2003, la Nouvelle-Écosse a annoncé son intention d'entreprendre une démarche de règlement des différends en raison de l'absence d'une bourse interprovinciale de quotas. Durant l'année laitière 2003-2004, la Nouvelle-Écosse a négocié avec plusieurs provinces mais sans succès. Un groupe d'arbitrage a donc été nommé officiellement en juillet 2004.

Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest

En mars 1997, les quatre provinces de l'Ouest (le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique) ont aussi mis en oeuvre un système de mise en commun de tout le lait. En 2003-2004, la Mise en commun du lait de l'Ouest (MCLO) a adopté deux mesures dans le but d'accroître le marché. Une réduction du prix sera consentie durant un an pour la fabrication de produits innovateurs à base de lait de transformation et de consommation. Aussi, le Comité de coordination a formé un comité de recherche ayant pour mandat de stimuler l'innovation et la croissance.

Les questions de la disponibilité de la crème, de l'établissement des prix du lait de consommation et de la gouvernance de la MCLO ont été étudiées. Le groupe de mise en commun a demandé au vice-président de la CCL de présider le Comité de coordination pendant un an.

La MCLO a formé deux comités : un comité de transport chargé de formuler un plan d'urgence, et un comité de sécurité ayant pour mandat de coordonner les programmes de scellage des camions-citernes dans les quatre provinces de l'Ouest à compter du 1er août 2005.

Enfin, la MCLO a demandé à la CCL et au CCGAL d'examiner l'utilisation des données démographiques dans l'attribution du quota. Grâce à cet exercice, le quota de l'Ouest s'est accrû.

LA COMMISSION CANAD

LES MISES EN COMMUN EN 2003-2004 :
QUELQUES CHIFFRES

	Lait de consommation produit (millions hl)	Lait de transformation produit (millions hl)	Prix pondéré* au producteur ($/hl)
Mise en commun de tout le lait	21,9	41,2	60,78
Mise en commun du lait de l'Ouest	9,1	9,0	62,09

** Lait intra quota à 3,6 kg de m.g. par hl*

Programme de permis des classes spéciales de lait

Le 1er août 1995, le Programme de permis des classes spéciales de lait a été mis en œuvre dans le but de permettre aux transformateurs, aux exportateurs et aux transformateurs secondaires de demeurer concurrentiels sur les marchés intérieurs et mondiaux. Grâce au système des classes spéciales, les composants du lait destinés à la fabrication de produits laitiers et de produits contenant des ingrédients laitiers sont offerts à des prix concurrentiels.

Les transformateurs, exportateurs et transformateurs secondaires ont accès à des quantités déterminées de composants laitiers grâce aux permis délivrés par la Commission canadienne du lait. Il existe trois types de permis. Le premier (permis 5(a), 5(b) ou 5(c)) est délivré aux transformateurs secondaires utilisant des produits laitiers comme ingrédients.

Le deuxième type de permis (permis 5(d)) est délivré aux exportateurs pour des transactions individuelles. Il précise la quantité maximale de produits laitiers qui peut être exportée en conformité avec le volume de lait identifié comme étant disponible aux fins d'exportation. Les permis de la classe 5(d) s'appliquent au volume de lait prévu pour les exportations planifiées et incorporées au QMM, ainsi qu'aux autres exportations, le total ne dépassant pas les engagements du Canada envers l'OMC.

IENNE DU LAIT

Le troisième type de permis (4(m)), s'applique aux surplus de lait vendus pour l'alimentation animale et pour d'autres usages semblables.

Les transformateurs secondaires ont utilisé l'équivalent de 5,4 millions d'hectolitres de lait en 2003-2004. Au total, 1 055 permis ont été délivrés dans les classes 5(a), (b) et (c). Le nombre d'entreprises participant au programme est passé de 801 en 2002-2003, à 836 en 2003-2004.

PROGRAMME DE PERMIS DES CLASSES SPÉCIALES DE LAIT

Volume de lait vendu (millions hl) et revenu moyen des producteurs ($/hl)*

Classe		1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
5(a)	Volume	1,517	1,791	1,633	1,881	1,954
	Prix	37,34 $	35,63 $	45,55 $	33,29 $	40,08 $
5(b)	Volume	1,452	1,221	0,728	1,042	1,872
	Prix	38,95 $	42,94 $	42,67 $	35,19 $	32,85 $
5(c)	Volume	1,033	1,053	1,344	1,361	1,548
	Prix	33,69 $	31,97 $	30,09 $	29,97 $	29,99 $
Total	**Volume**	**4,002**	**4,065**	**3,705**	**4,283**	**5,374**
	Prix	**36,74 $**	**36,16 $**	**39,42 $**	**32,71 $**	**35,17 $**

** Les volumes et les prix sont calculés selon une base de 3,6 kg de matière grasse par hl.*

Établissement des prix

Chaque année, la CCL passe en revue et établit les prix de soutien du beurre et de la poudre de lait écrémé. Ces prix sont utilisés par la CCL lors de l'achat et de la vente de produits laitiers. Ils servent aussi de référence aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait lorsqu'ils établissent les prix payés par les transformateurs.

Deux éléments de la mission de la CCL sont pris en compte lors de l'établissement des prix de soutien : fournir aux producteurs efficaces de lait et de crème la possibilité d'obtenir une juste rétribution pour leur travail et leurs investissements, et assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité. Avant d'établir les prix de soutien, la CCL étudie aussi avec soin les positions des différents intervenants de l'industrie laitière.

Les prix de soutien annoncés par la Commission en décembre 2003 sont entrés en vigueur le 1er février 2004. Le prix de soutien de la poudre de lait écrémé est passé de 5,1966 $ à 5,3928 $ le kg et celui du beurre, de 6,1061 $ à 6,2968 $ le kg. En 2002, la CCL s'est engagée à couvrir les coûts de production de 50 p. cent des producteurs dès 2006. La décision de décembre 2003 sur les prix est un pas important en ce sens.

La hausse des prix de soutien devait se traduire, pour les producteurs laitiers, par une augmentation de 3,5 p. cent, soit 2,20 $ l'hectolitre sur le prix payé pour le lait de transformation.

LA COMMISSION CANAD

En juillet 2004, la Commission a tenu des consultations pour décider s'il était nécessaire d'augmenter les prix de soutien au 1er septembre 2004 pour compenser une partie des pertes occasionnées chez les producteurs de lait par la découverte d'un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). En se basant sur les données disponibles, la Commission a jugé qu'une augmentation des prix de soutien n'était pas justifiée à ce moment-là.

PRIX DE SOUTIEN POUR LE BEURRE ET LA POUDRE DE LAIT ÉCRÉMÉ DE 2000 À 2004 ($/KG)

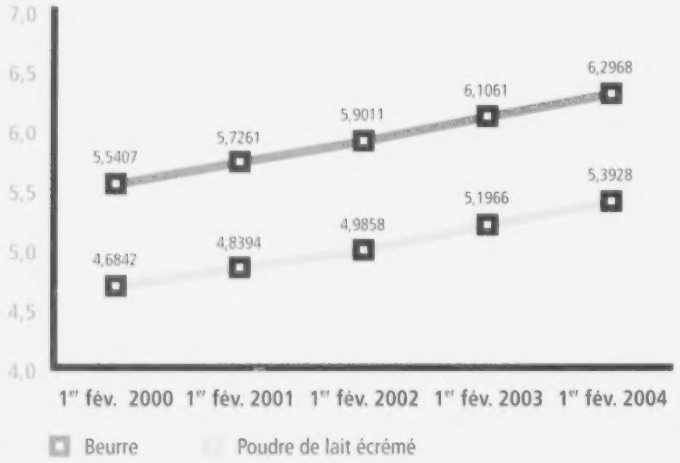

Importations de beurre

Aux termes de l'accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de 1994, le Canada a établi des quotas tarifaires pour certains produits laitiers. Ces quotas tarifaires établissent les quantités de produits entièrement ou partiellement exempts de tarifs douaniers à l'importation. Avec l'appui de l'industrie, la CCL est premier receveur des importations de beurre depuis 1995 et conformément au permis fédéral, elle achemine ces importations au secteur de la transformation secondaire par l'intermédiaire des fabricants de beurre.

Cette année, le quota tarifaire pour le beurre est demeuré à 3 274 tonnes. Environ les deux tiers du quota tarifaire total (2 000 tonnes) sont attribués à la Nouvelle-Zélande.

Programme d'innovation en matière de produits laitiers

Le Programme d'innovation en matière de produits laitiers (PIMPL) encourage la fabrication de nouveaux produits pour le marché intérieur en ajoutant des volumes spécifiques aux quotas de lait provinciaux. Les entreprises admissibles au programme peuvent ainsi obtenir le lait dont elles ont besoin pour fabriquer un nouveau produit.

Durant l'année laitière 2003-2004, des entreprises canadiennes du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont utilisé 15,9 millions de litres de lait comparativement à 25,1 millions en 2002-2003. La limite maximale d'utilisation a été fixée à 1 p. cent du QMM, soit environ 49 millions de litres.

IENNE DU LAIT

Cette année, le comité de sélection a reçu 21 demandes, contre 20 demandes l'année précédente. Comme d'habitude, la plupart des demandes concernent la fabrication de nouveaux fromages fins. Neuf d'entre elles satisfaisaient aux critères du programme et ont été acceptées. Cinq ont été rejetées par le Comité alors que pour les 7 autres, le comité attend des renseignements additionnels avant de prendre une décision.

Le PIMPL a fait l'objet d'une évaluation au cours de l'année. En s'inspirant des résultats de cette évaluation, le CCGAL a reconduit le programme pour une période de cinq ans et a autorisé l'ajout d'un conseiller technique au comité de sélection. Le CCGAL a aussi approuvé des activités faisant la promotion du PIMPL et le recours à un champion dans le domaine de l'innovation pour recueillir et distribuer de l'information aux petites et moyennes entreprises de transformation et de transformation secondaire.

Programme de marketing des ingrédients laitiers

L'objectif de ce Programme est de contribuer à augmenter la visibilité des ingrédients laitiers et leur utilisation par le secteur de la transformation secondaire au Canada, en mettant l'accent sur des produits finis tels que les produits de boulangerie, les bonbons et les produits nutraceutiques. Jusqu'à présent, le Programme a lancé un site Web et un programme d'appui à l'industrie, et organisé des conférences.

Grâce à l'appui de nos partenaires de l'industrie, le site Web ingrédientsLAITIERS.ca s'est mérité le prix or de la *Canadian Farm Writers Federation* pour la deuxième année de suite. Ce service d'information en ligne demeure un outil précieux offrant des services de marketing et de l'information de pointe sur l'industrie directement au secteur des ingrédients laitiers. Le site reçoit en moyenne 20 000 visiteurs par mois.

Le Programme de soutien technique des ingrédients laitiers a débuté en automne 2003 dans le but d'aider les transformateurs secondaires qui modifient leurs recettes de manière à y incorporer des ingrédients laitiers. La CCL a approuvé 5 projets dans le cadre de ce nouveau programme qui est appelé à prendre de l'ampleur en raison de l'intérêt que porte l'industrie laitière aux nouvelles possibilités d'utilisation des solides non gras.

La CCL continue de promouvoir l'organisation de conférences portant sur l'utilisation des ingrédients laitiers dans la transformation alimentaire. Trois nouveaux programmes de conférences ont été finalisés en juin 2004. Ceux-ci seront offerts à l'automne en partenariat avec le *Guelph Food Technology Centre*, le *Alberta Food Processing Development Centre* et la Fondation des gouverneurs (Québec).

Le Programme de marketing des ingrédients laitiers a subi une évaluation en cours d'année. Le comité d'évaluation a conclu que le Programme fournit des services précieux au secteur des ingrédients laitiers qui est aux prises avec une concurrence croissance de la part des succédanés. Le comité d'évaluation a recommandé que le Programme soit maintenu et que davantage d'efforts soient consentis en vue de promouvoir la croissance et l'innovation dans l'utilisation des ingrédients laitiers en transformation secondaire.

Programmes intérieurs de saisonnalité

La production laitière fluctue selon les saisons. Plus élevée au printemps, quand la production des vaches tend à augmenter, elle peut diminuer en automne et durant les mois d'hiver. À l'inverse, la demande de produits laitiers comme le beurre et le fromage atteint son maximum en automne et au début de l'hiver, pour subir une baisse après la période des Fêtes. Pour cette raison, pendant une brève période en hiver, la demande dépasse généralement l'offre.

Les programmes intérieurs de saisonnalité permettent de faire correspondre la demande saisonnière avec l'offre de produits laitiers sur le marché intérieur. L'industrie a chargé la CCL d'administrer ces programmes, de concert avec le secteur privé.

Les frais de possession associés aux programmes intérieurs de saisonnalité de la CCL pour le beurre et la poudre de lait écrémé ont atteint 4,2 millions de dollars en 2003-2004. Pour couvrir les frais associés à l'entreposage des stocks de beurre normaux, la Commission prélève un montant auprès des consommateurs par l'intermédiaire des ententes de mise en commun et rajuste ce montant, au besoin, afin qu'il corresponde aux coûts réels liés à ces stocks. Au cours de l'année laitière 2003-2004, ce prélèvement est passé de 0,08 $ à 0,07 $ l'hectolitre de lait de transformation en raison des faibles taux d'intérêts associés aux frais d'entreposage.

Programmes d'entreposage

Beurre

Au courant de l'année, la CCL entrepose une quantité prédéterminée de beurre. Au début de l'année laitière 2003-2004, le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait a établi le niveau cible des stocks réguliers de beurre à 12 millions de kg. Ces stocks sont jugés nécessaires pour approvisionner le marché intérieur de façon constante tout au long de l'année. En plus des stocks réguliers, la Commission achète le beurre excédentaire de l'industrie dans le but d'équilibrer le système.

Le niveau total des stocks de beurre détenus sert d'indicateur à l'industrie quant aux surplus ou aux pénuries éventuels de matière grasse sur le marché. Cette information aide à déterminer si les quotas de production doivent être ajustés ou s'il faut gérer des surplus. Depuis quelques années, la plus grande part du beurre produit sur le marché intérieur est consommée au pays et les exportations sont rares.

Poudres de lait

La CCL gère également un programme pour l'entreposage de différents types de poudres de lait à usages spécifiques. Elle encourage ainsi la fabrication de ces produits lorsque les approvisionnements de lait sont abondants, ce qui minimise la demande de lait frais pour la fabrication de ces produits en automne lorsque la production laitière est parfois insuffisante pour combler la demande. Les stocks détenus dans le cadre de ce programme contribuent à équilibrer l'offre et la demande de solides non gras du lait.

Programme d'aide pour le lait concentré

Le Programme d'aide pour le lait concentré (PALC) encourage la production de lait évaporé et de lait concentré sucré durant la période de l'année où les approvisionnements de lait sont abondants. À la différence des programmes intérieurs de saisonnalité dans le cadre desquels la CCL achète et vend les produits, le PALC est un programme d'aide financière qui compense les fabricants pour les frais associés à une période d'entreposage supplémentaire.

Stocks

Au début de l'année laitière 2003-2004, la Commission disposait d'un inventaire de 9,32 millions de kg de beurre et de 2,28 millions de kg de poudre de lait écrémé. Au cours de l'année, la CCL a acheté 24,94 millions de kg de beurre et 53,95 millions de kg de poudre de lait écrémé. Elle a vendu 19,88 millions de kg de beurre et 23,51 millions de kg de poudre de lait écrémé. Le 31 juillet 2004, les stocks de clôture s'élevaient donc à 14,38 millions de kg de beurre et 32,72 millions de kg de poudre de lait écrémé. (Les statistiques pour le beurre comprennent les importations et l'huile de beurre.)

Programme de retrait des surplus

La CCL administre le Programme de retrait des surplus (PRS) au nom de l'industrie. Le programme a pour objectif de retirer les surplus de lait sur le marché national en intervenant dans les régions concernées au moment opportun.

Le Comité de gestion du lait a pour mandat de conseiller la CCL relativement à la gestion du PRS. Il est composé de représentants provinciaux et nationaux des secteurs de la production et de la transformation. Il évalue les conditions du marché et la production laitière pour déterminer quand il faut procéder au retrait des surplus et la quantité de lait que la CCL est autorisée à retirer du marché.

Exportations

Au cours de l'année laitière 2003-2004, la majorité des exportations de produits laitiers canadiens provenait d'entreprises du secteur privé détenant un permis de la CCL. Le rôle de la CCL se limitait surtout à écouler le surplus structurel sous forme de poudre de lait écrémé. La CCL a exporté 16,25 millions de kg de poudre de lait écrémé, soit sous forme de poudre de lait écrémé ou en tant qu'ingrédient dans des mélanges. La CCL a également autorisé l'exportation de faibles quantités de poudre de lait entier, de lait évaporé et de crème glacée grâce à l'émission de permis.

En ce qui touche les exportations de fromage, la responsabilité principale de la CCL consiste à délivrer aux exportateurs canadiens des certificats leur ouvrant l'accès au marché du cheddar fort de l'Union européenne. En 1980, le Canada a négocié un quota d'accès spécial avec l'Union européenne. À l'heure actuelle, le quota d'accès s'élève à 4 000 tonnes, ce qui permet au Canada de poursuivre la commercialisation de son meilleur cheddar fort au Royaume-Uni où les consommateurs s'en régalent depuis plus d'un siècle. Ces exportations, ainsi que celles associées aux permis 5(d) délivrés aux sociétés de commerce international, sont comptabilisées dans les engagements du Canada envers l'OMC en matière d'exportation.

LA COMMISSION CANAD

Vérification

En matière de vérification, la CCL a une double responsabilité :

- envers le gouvernement du Canada du fait que la CCL est une société d'État; et
- envers les intervenants de l'industrie laitière, compte tenu des programmes administrés par la CCL en leur nom.

Vérifications internes

Selon la *Loi sur la gestion des finances publiques*, les systèmes, pratiques et programmes de la Commission doivent faire l'objet de vérifications internes régulières. Un comité interne de vérification, composé de gestionnaires et présidé par le vice-président de la Commission, passe en revue les priorités de vérification et élabore le plan de vérification annuel.

Les vérificateurs de la CCL collaborent avec les gestionnaires pour s'assurer que les opérations se déroulent de façon économique et efficace. Ils travaillent aussi avec le Bureau du vérificateur général du Canada durant la vérification annuelle en fournissant l'information et les rapports pertinents sur les pratiques de la CCL.

Au cours de 2003-2004, la gestion de la revente de beurre par la Commission a fait l'objet d'une vérification importante. Celle-ci comprenait un examen des systèmes et des pratiques d'achat, d'entreposage et de revente du beurre. Les systèmes et pratiques se sont avérés bien contrôlés. Seules quelques suggestions ont été formulées pour améliorer les contrôles actuels. Une de ces suggestions portait sur l'élaboration par les gestionnaires, de critères de performance qui faciliteraient les rapports sur l'efficacité de la gestion de la revente du beurre en fin d'année.

Vérifications externes

Les vérifications externes visent surtout les entreprises qui participent au Programme de permis des classes spéciales de lait. L'évaluation des risques sert à identifier les entreprises à risque élevé parmi les participants au programme. Durant l'année laitière 2003-2004, des vérifications ont été effectuées auprès de 40 entreprises. Ces vérifications ont donné lieu à des réclamations totalisant environ 597 000 $ auprès d'entreprises affichant des disparités dans l'utilisation de leur permis. Ces sommes ont été rendues aux producteurs laitiers canadiens.

Par ailleurs, la CCL établit les mandats et examine le travail confié aux cabinets de vérificateurs professionnels qui examinent les revenus des usines de lait basés sur les registres tenus dans chaque province. Cette mesure contribue à assurer la fiabilité des revenus déclarés à la Commission pour l'administration des mises en commun dont les revenus sont partagés entre toutes les provinces.

La CCL continue de collaborer avec les vérificateurs provinciaux pour vérifier les transactions liées au Programme des classes spéciales. La CCL offre aussi des conseils sur les pratiques liées à la vérification de l'utilisation du lait en usine et à l'interprétation du Manuel national de vérification en vue d'harmoniser ces vérifications à l'échelle nationale.

De plus, la CCL effectue les vérifications de l'utilisation du lait en usine à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve et Labrador sur une base de recouvrement des coûts.

IENNE DU LAIT

RENDEMENT ET OBJECTIFS

Réalisations en 2003-2004

Cette section présente les objectifs de la Commission canadienne du lait (CCL) pour 2003-2004 et un sommaire de l'état d'avancement des travaux pour chacun.

1. En collaboration avec les groupes de producteurs et de transformateurs, coordonner et faciliter un dialogue franc entre les deux secteurs afin de favoriser une vision commune, d'identifier les objectifs de l'industrie laitière canadienne et d'établir un moyen de communication global.

Poursuivant le travail entrepris l'an dernier à ce chapitre, la CCL a collaboré avec Agriculture et Agroalimentaire Canada et les Producteurs laitiers du Canada pour assurer le suivi d'un premier atelier sur la vision de l'industrie laitière, tenu en mars 2003. On a développé une documentation importante comprenant diverses options liées aux enjeux identifiés alors, soit : 1. la croissance du marché par le remplacement des importations par des produits canadiens; 2. la croissance du marché par le biais du Programme de permis des classes spéciales de lait; 3. la croissance du marché par l'innovation et les nouveaux produits, accompagnés d'une augmentation de la consommation par habitant; et 4. l'équilibre entre l'offre et la demande.

La CCL a ensuite organisé un deuxième atelier sur la vision de l'industrie laitière en octobre 2003. Les objectifs de cette rencontre étaient d'échanger de l'information sur la situation actuelle entourant les quatre questions précitées et d'identifier des actions concrètes que les producteurs et transformateurs pourraient entreprendre ensemble pour régler ces questions. Le suivi de ce second atelier se poursuit.

La CCL a aussi organisé une session sur la vision pour la Mise en commun du lait de l'Ouest (MCLO) à Calgary en octobre 2003. La CCL aide la MCLO à assurer le suivi de cet événement. De plus, la MCLO a décidé qu'à compter de mars 2004 et pour un an, la CCL présidera les réunions de son comité de coordination.

La CCL a aussi organisé un atelier pour l'autre mise en commun régionale, la Mise en commun de tout le lait. Cette activité s'est déroulée en avril 2004 à Montréal. Ses objectifs étaient de réaffirmer l'engagement des participants envers l'Entente sur la mise en commun, d'améliorer la compréhension entre les producteurs, les transformateurs et les gouvernements provinciaux, d'énoncer des principes communs et de développer un plan d'action traitant des sujets les plus importants. Dans ce cas aussi, la CCL sera impliquée dans le suivi de l'atelier. De plus, la CCL préside le comité chargé de négocier les conditions de l'adhésion de Terre-Neuve et Labrador à cette mise en commun.

La rédaction du livre sur l'histoire de la CCL va bon train. La rédactrice principale travaille dans nos bureaux. Un comité consultatif de même que les employés de la CCL l'appuient dans ses recherches et dans la rédaction de l'ouvrage. Le manuscrit devrait être terminé en août 2005.

Durant la dernière année, des transformateurs se sont rassemblés pour créer une nouvelle organisation qui représente leurs intérêts.

RENDEMENT ET OBJECTIFS

L'Association des transformateurs laitiers du Canada a débuté à la fin de 2003. Une douzaine d'entreprises, provenant de tout le Canada, font maintenant partie de l'Association. La CCL appuie cette initiative car elle permet aux transformateurs de faire entendre leur voix à l'échelle nationale.

2. Faciliter les changements requis dans l'industrie laitière canadienne à la suite de la décision de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en ce qui concerne les exportations des produits laitiers canadiens et appuyer l'équipe canadienne de négociation à l'OMC.

Pour arriver à gérer de façon plus serrée la production de lait au Canada, la CCL a travaillé de très près avec l'industrie au cours de la dernière année pour effectuer les changements nécessaires aux politiques de quota. Divers scénarios ont été élaborés, analysés et proposés au Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL). Ce comité doit décider des changements qui seront mis en place. En mars, le CCGAL a adopté un des scénarios proposés par la CCL. Ce scénario apporte des changements au système de quotas qui rendront la gestion des approvisionnements de lait plus sensible aux variations saisonnières de la demande dès le 1er août 2004.

En réaction à la décision de l'Organe d'appel de l'OMC en 2002, l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait a été modifiée pour en retirer toutes les dispositions relatives au mécanisme d'exportation individuel. La CCL a supervisé les changements et le processus d'approbation de la nouvelle Entente. La CCL recueille actuellement les signatures des neuf provinces signataires de cette Entente.

La CCL a assumé la responsabilité du travail de vérification entourant la disparition du mécanisme d'exportation individuel qui permettait la signature directe de contrats, entre producteurs et transformateurs, pour l'approvisionnement de lait dans le but de fabriquer des produits laitiers destinés à l'exportation. Ces vérifications sont faites en collaboration avec les provinces.

Suivant les directives ministérielles, la CCL a mené ses activités d'exportation dans le respect des limites à l'exportation imposées au Canada par l'OMC. Chaque transaction a donc donné lieu à l'émission d'un permis 5(d). Un nouveau système informatique calcule maintenant la valeur des subventions. Des rapports trimestriels ont été soumis à Agriculture et Agroalimentaire Canada.

3. Encourager la consommation de produits laitiers et l'utilisation d'ingrédients laitiers canadiens par la promotion, la recherche sur les marchés et l'appui technique.

En plus de continuer ses activités régulières, le Programme de marketing des ingrédients laitiers a inauguré un nouveau fonds d'appui technique. Le Programme de soutien technique des ingrédients laitiers offre une aide aux transformateurs secondaires canadiens impliqués dans la reformulation de produits finis dans le but d'y incorporer des ingrédients laitiers. Le Programme vise à offrir un appui financier aux transformateurs secondaires canadiens qui ne disposent pas des installations, de l'expertise technique ou encore des ressources nécessaires pour mener des analyses et des essais contrôlés. Le Programme, lancé en 2003, dispose d'un budget de 100 000 $ par année. Il a déjà reçu plusieurs demandes intéressantes.

La Commission a participé au financement de la promotion du beurre au cours des deux dernières années. Cette année, la CCL a offert de contribuer financièrement à une promotion plus étendue des produits laitiers. Cela se ferait en partenariat avec les Producteurs laitiers du Canada. Cette initiative impliquerait les producteurs, les transformateurs et possiblement les transformateurs secondaires.

4. Atteindre une administration efficace par l'amélioration des pratiques administratives et de gestion.

À la suite de l'évaluation des menaces et des risques menée l'an dernier, la CCL a formé un Comité santé et sécurité au travail qui conseillera les membres de la direction sur l'élaboration de politiques et fera des recommandations sur les questions de santé et de sécurité.

La CCL a installé des ordinateurs hors site lui permettant de reprendre ses opérations rapidement en cas de sinistre important dans son édifice. Ce site de secours est un élément clé du plan de reprise des opérations de la Commission.

L'évaluation des programmes s'est poursuivie. Le Programme de marketing des ingrédients laitiers a été évalué durant le printemps et l'été 2003. Le rapport issu de cette évaluation et présenté au CCGAL en octobre appuyait la croissance des activités du Programme de marketing. À la demande du CCGAL, l'évaluation du Programme de permis des classes spéciales de lait a été reportée pour permettre à la CCL d'évaluer le Programme d'innovation en matière de produits laitiers avant sa date prévue d'examen. Les conclusions et recommandations de cette évaluation ont été présentées en janvier au CCGAL qui a adopté plusieurs de ces recommandations en juillet.

La CCL a aussi entrepris d'évaluer les services qu'elle offre aux divers forums de l'industrie tels que le CCGAL, la Mise en commun de tout le lait, la Mise en commun du lait de l'Ouest et leurs comités techniques. L'organisation des réunions, la préparation et la distribution des documents d'information, les analyses techniques et les procès verbaux et rapports étaient parmi les services évalués. Les conclusions et recommandations de cette évaluation ont été présentées au CCGAL en juillet 2004.

Au chapitre des ressources humaines, la CCL a travaillé de près avec la Commission des droits de la personne au cours de la dernière année dans le cadre d'une vérification de la conformité de la CCL à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Le Plan de la CCL en cette matière sera mis en place au cours des trois prochaines années. La CCL a aussi fait un examen préliminaire de la démographie de sa main d'œuvre et un plan de succession suivra. Comme le départ d'un certain nombre d'employés durant l'année a occasionné un travail de recrutement considérable, l'analyse des besoins en compétences a été remise à l'an prochain.

Perspectives

Au fil des ans, le système canadien de gestion des approvisionnements a su s'adapter à de nouveaux paramètres. La libéralisation des marchés a donné lieu à plusieurs changements. À mesure que progresse le cycle de négociations de Doha à l'Organisation mondiale du commerce

RENDEMENT ET OBJECTIFS

(OMC), la possibilité d'une réduction des tarifs sur les importations assortie d'un accès accru au marché canadien suscite bien des inquiétudes au sein de l'industrie laitière. Toute réduction du niveau des exportations subventionnées permises sous l'OMC aurait aussi de sérieuses répercussions.

Une réduction des tarifs menace l'intégrité du marché intérieur en augmentant la probabilité que des produits étrangers comme le beurre entrent au Canada et fasse compétition aux produits canadiens. Ceci rendrait très difficile la gestion des approvisionnements pour le marché intérieur, ignorant la quantité exacte de produits importés dans une période donnée. Un accès accru au marché canadien entraînerait une diminution de la production canadienne de lait requise pour approvisionner le marché intérieur. Les limites actuelles des exportations rendent difficile le retrait de nos surplus de solides non gras et toute réduction additionnelle aggraverait une situation déjà délicate.

Le surplus structurel de solides non gras dépasse de loin nos limites d'exportation et l'industrie doit trouver des moyens de faire face à cette situation. Les politiques à la ferme sont examinées pour abolir les incitatifs qui augmentent le surplus structurel. Comme première mesure, les provinces ont accepté de mettre en place des politiques visant à réduire le rapport solides non gras/matière grasse du lait cru au cours des deux ou trois prochaines années. De plus, il faut trouver rapidement de nouvelles utilisations sur le marché intérieur pour les solides non gras. À cet égard, les producteurs et les transformateurs discutent de la possibilité de développer un nouveau programme visant la fabrication de caséine et/ou de concentré protéique de lait.

Les prix du lait à la ferme continuent d'alimenter la controverse et l'industrie doit examiner les options possibles après 2006, date à laquelle la CCL aura atteint son objectif d'inclure 50 p. cent des producteurs dans son examen annuel des prix de soutien.

L'environnement interne de la Commission canadienne du lait subit aussi des changements. Notre main d'œuvre vieillit et nous devons préparer la prochaine génération de spécialistes et de gestionnaires. La Commission désire aussi consacrer plus d'énergie à la gouvernance et ceci requiert la mise en place de nouveaux systèmes.

La CCL a identifié six défis à relever au cours des cinq prochaines années.

Mettre l'accent sur l'importance de la gouvernance des sociétés publiques

À mesure que les sociétés publiques entent dans la ligne de mire du public, la gouvernance prend toute son importance. La CCL, qui souscrit à cette tendance, a déjà commencé à mettre en place des mesures qui améliorent sa reddition de comptes et elle entend poursuivre ses efforts dans ce sens.

Renouveler notre main d'œuvre

Au cours des cinq prochaines années, 10 employés de la CCL, soit 17 p. cent de la main d'œuvre, pourraient prendre leur retraite. Il s'agirait, pour la plupart, de gestionnaires ou de spécialistes. Leur départ causera la perte d'une bonne partie de notre mémoire corporative. La Commission doit planifier ces départs et se préparer en trouvant des façons de transférer les connaissances et cette mémoire à d'autres employés afin d'assurer la continuité des services.

Développer une meilleure cohésion au sein de l'industrie laitière canadienne et des prises de décision plus rapides

Bien que la CCL ait continué durant la dernière année à encourager un dialogue franc entre les producteurs et les transformateurs, ses efforts doivent se poursuivre. Des solutions globales aux défis de demain doivent être négociées et mises en place et la CCL doit continuer à faciliter un dialogue débouchant sur des actions. Le processus décisionnel doit s'adapter aux changements rapides.

Créer des marchés intérieurs pour écouler les solides non gras et gérer les approvisionnements de lait de façon plus serrée

La réduction des exportations force le développement de nouveaux marchés pour les produits laitiers au Canada même. L'innovation et la promotion seront à l'avant-scène dans l'année qui vient, de même que l'exploration de nouveaux marchés pour les solides non gras.

Composer avec l'incertitude liée à l'efficacité des barrières tarifaires, selon les résultats des négociations de l'OMC

Si à la fin des négociations actuelles de l'OMC, les parties s'entendent sur une réduction des tarifs appliqués aux produits laitiers importés au Canada, le système de gestion des approvisionnements de lait sera fortement éprouvé. Si davantage de produits étrangers entrent au Canada, il y aura une baisse de la demande pour le lait canadien qui se traduira par une réduction du quota total, à moins que les produits canadiens puissent concurrencer ces importations, généralement moins coûteuses. En raison de son rôle et de son expertise, la CCL, en collaboration avec les intervenants, tentera de minimiser les conséquences négatives sur l'industrie laitière.

Une stratégie d'établissement des prix pour l'après 2006

Chaque année, la Commission canadienne du lait établit les prix de soutien pour le beurre et la poudre de lait écrémé. Ces prix servent de référence dans tout le pays pour établir les prix que les producteurs reçoivent pour leur production de lait de transformation. À l'heure actuelle, l'orientation des décisions concernant les prix de soutien est très claire. En 2002, la CCL s'était engagée à ce que, à partir de février 2006, le coût de production de 50 p. cent des producteurs canadiens soit couvert par les prix de soutien. Il faut désormais commencer à penser à l'orientation des décisions sur les prix de soutien après 2006. Avant de changer sa stratégie, la CCL devra tenir des consultations auprès des divers secteurs de l'industrie et auprès des consommateurs. La nouvelle stratégie devra tenir compte du nouvel environnement économique. L'interdépendance entre les prix de soutien et les prix des diverses classes de lait devra aussi faire l'objet d'un examen.

Objectifs pour la période 2004-2005 à 2008-2009

Les objectifs qui suivent sont basés sur les perspectives pour l'industrie laitière, expliquées dans la section précédente, et leurs impacts prévus sur la CCL.

RENDEMENT ET OBJECTIFS

OBJECTIF DE CONFORMITÉ

Objectif 1 Améliorer la gouvernance, conformément aux directives du Conseil du Trésor relatives à la fonction de contrôleur moderne.

Indicateurs de performance pour 2004-2005

La CCL :

- examinera et mettra à jour ses règlements
- intégrera et adoptera les politiques corporatives de la CCL concernant l'équité en matière d'emploi, de même que le Code de valeurs et d'éthique du Conseil du Trésor
- fera la promotion des valeurs de la CCL auprès de ses employés
- veillera à ce que tous les commissaires suivent le cours sur la gouvernance pour les sociétés d'État
- portera l'amélioration des communications internes aux objectifs de la direction pour 2004-2005
- encouragera ses gestionnaires à tenir des réunions régulières avec leurs employés
- établira un forum pour les gestionnaires intermédiaires
- harmonisera le traitement et le classement de l'information, sous formes électronique et imprimée
- formera son personnel concernant leurs obligations liées à la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*
- organisera une deuxième ronde de formation pour le personnel sur le système électronique de gestion des dossiers

OBJECTIF DE FONCTIONNEMENT

Objectif 2 Améliorer la planification liée aux ressources humaines.

Indicateurs de performance pour 2004-2005

La CCL :

- préparera un plan de succession
- offrira à tous les employés la chance de préparer un plan de formation personnalisé
- préparera un plan de formation général

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Objectif 3 Offrir un leadership à l'industrie et plus spécialement, promouvoir les relations entre les intervenants.

Indicateurs de performance pour 2004-2005

La CCL :

- complètera les initiatives des ateliers sur la vision de l'industrie et communiquera les résultats aux intervenants
- offira des conseils transparents et impartiaux aux intervenants
- s'assurera que les intérêts des intervenants sont entendus
- participera à la Table ronde de l'industrie laitière d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

Objectif 4 Continuer de développer des marchés rentables pour les produits laitiers canadiens.

Indicateurs de performance pour 2004-2005

La CCL :

- développera, recommandera au CCGAL et financera un programme d'innovation plus ambitieux pour le développement et la mise en marché de produits laitiers
- cherchera des façons de remplacer les succédanés par des produits laitiers et étudiera de nouveaux marchés pour les solides non gras dans le but de faire des propositions au CCGAL
- stimulera la croissance grâce à des initiatives de partenariat
- maximisera les exportations permises par l'OMC
- développera des politiques visant à réduire le surplus structurel

Objectif 5 Fournir un appui technique à l'équipe canadienne de négociations et évaluer l'impact potentiel des négociations sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce sur l'industrie laitière du Canada.

Indicateurs de performance pour 2004-2005

La CCL :

- suivra les négociations et offrira de l'aide et des conseils techniques à l'équipe canadienne de négociation
- évaluera, prévoira et communiquera tout impact potentiel sur l'industrie laitière canadienne

Objectif 6 Coordonner la gestion efficace du quota national de lait.

Indicateurs de performance pour 2004-2005

La CCL :

- fournira au CCGAL diverses analyses et recommandations pour la gestion des quotas
- aidera à la mise en place et à l'administration du système choisi

Objectif 7 Revoir l'établissement des prix à la ferme au delà de 2006.

Indicateurs de performance pour 2004-2005

La CCL :

- tiendra des consultations sur l'établissement des prix à la ferme au delà de 2006 et sur leur dépendance envers les prix de soutien

RAPPORT FINANCIER

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers ainsi que tous les renseignements présentés dans le présent Rapport annuel de la Commission canadienne du lait sont la responsabilité de la direction. Ces états ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, appliqués selon les meilleures estimations et le bon jugement de la direction, le cas échéant. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le Rapport annuel concordent avec ceux des états.

En s'acquittant de sa responsabilité de communiquer l'information financière, la direction se fie à des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion qu'elle maintient pour avoir une certitude raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et que les registres appropriés sont tenus. Ces contrôles et ces pratiques contribuent à la bonne marche des affaires, à la précision des registres comptables, à la préparation en temps opportun de renseignements financiers fiables et au respect des politiques de la Commission et des obligations légales. Le processus comprend la communication annuelle aux employés des lignes directrices du Conseil du Trésor relatives aux conflits d'intérêt et au code de déontologie.

Le Comité de vérification de la Commission canadienne du lait, formé des commissaires, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités liées au maintien de systèmes de contrôle appropriés et à la qualité de l'information financière. Les vérificateurs externes et internes de la Commission peuvent accéder librement au Comité de vérification pour discuter des résultats de leurs travaux et pour lui faire part de leurs préoccupations et de leurs avis.

Les opérations et les états financiers de la Commission ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur général du Canada, qui agit comme vérificateur indépendant pour le gouvernement du Canada.

Le président,

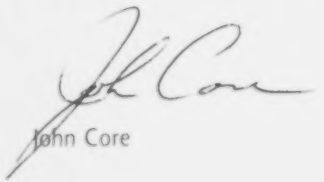

John Core

Le directeur principal, Finances et opérations,

Gaëtan Paquette

Ottawa, Canada
le 29 septembre 2004

RAPPORT FINANCIER

Rapport de gestion

pour l'année se terminant le 31 juillet 2004

Le rapport de gestion qui suit, qui porte sur les résultats et la situation financière de la Commission canadienne du lait (CCL) pour la période se terminant le 31 juillet 2004, devrait être lu à la lumière des états financiers ci-joints et du Rapport annuel de la Commission.

RÉSULTATS PRINCIPAUX DES ACTIVITÉS

(en milliers)

	Exercice 2004		Exercice 2003	
	Activités d'exportation	Activités intérieures	Activités d'exportation	Activités intérieures
Ventes totales	36 624 $	135 418 $	85 040 $	146 279 $
Coût total des ventes	37 195 $	129 976 $	82 620 $	129 418 $
Marge (pertes) sur les ventes	(571)$	5 442 $	2 420 $	16 861 $
Surplus à la fin de l'exercice	21 405 $		32 440 $	
Stocks à la fin de l'exercice	133 598 $		67 041 $	
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	98 337 $		28 702 $	

Activités d'exportation

Ventes

Le total des ventes à l'exportation est de 57 p. cent moins élevé que pour l'année précédente en raison de plus faibles niveaux d'exportation autorisés en vertu des règles de l'OMC. Par conséquent, la CCL a dû accumuler des stocks de poudre de lait écrémé et devra trouver des débouchés intérieurs pour écouler le surplus de lait plutôt que de recourir aux canaux d'exportation usuels.

Le seul produit exporté au cours de l'année a été la poudre de lait écrémé et les volumes ont dû être réduits de 56 p. cent comparativement au dernier exercice, alors que la CCL était parvenue à exporter de petites quantités de beurre et de poudre de lait entier, en plus de la poudre de lait écrémé.

Coût des ventes

La CCL achète les produits laitiers excédentaires destinés à l'exportation à des prix qui reflètent les conditions courantes du marché mondial; elle le fait dans l'intention de faire ses frais au cours d'une année laitière donnée. Comme il est très difficile de prévoir le comportement de ce marché, la CCL termine souvent l'année laitière avec des profits ou des pertes qui reflètent cette incertitude des prix.

Au cours de l'année laitière se terminant le 31 juillet 2004, le coût des ventes a enregistré une baisse de 55 p. cent attribuable à la réduction des exportations. Des prix de vente plus faibles que prévu ont généré de faibles pertes de 0,57 million de dollars. En revanche, les activités d'exportation au cours de l'année laitière se terminant le 31 juillet 2003

ont donné lieu à des gains de 2,4 millions de dollars. Cette année-là, la CCL a connu une hausse imprévue des prix de vente de produits laitiers sur le marché mondial comparativement aux prix d'achat établis plus tôt au cours de l'année en prévision d'une stabilité des prix à l'exportation.

Frais de possession

Comparativement à l'année laitière précédente, les frais de possession engagés par la CCL pour les stocks ont grandement diminué en raison d'une réduction des exportations en vertu des règles de l'OMC. En moyenne, les stocks ont été plus bas qu'au cours de l'année précédente, ce qui a entraîné une réduction directe des frais d'entreposage et de manutention par rapport à la même période l'année précédente.

Activités intérieures

Ventes

Dans l'ensemble, les revenus associés aux ventes sur le marché intérieur ont diminué de 7 p. cent au cours de l'année laitière 2003-2004, une situation surtout attribuable au fait que les ventes de beurre du plan A ont été moins élevées, la CCL n'ayant pu regarnir ces stocks avec l'aide de l'industrie plus tôt au cours de l'année. La baisse de revenus a été partiellement compensée par des ventes plus importantes de poudre de lait écrémé à des utilisateurs intérieurs pour l'alimentation animale. Les ventes de poudre de lait écrémé à l'industrie de l'alimentation animale ont augmenté de 72 p. cent, passant de 8,2 millions à 14,1 millions de kg. La CCL a dû vendre ce produit sur le marché intérieur en raison de l'impossibilité d'exporter tout le surplus structurel.

Les volumes vendus dans les autres catégories de produits sur le marché intérieur sont demeurés relativement semblables à ce qui avait été enregistré l'année précédente.

Coût des ventes

Pour respecter le contingent tarifaire du Canada en vertu de l'Accord de l'OMC, la CCL a importé 3 261 tonnes de beurre et d'huile de beurre aux prix mondiaux courants. Ce produit est redirigé vers le secteur de la transformation secondaire par l'entremise des fabricants de beurre.

Pendant l'année laitière 2003-2004, la CCL a vendu du beurre du plan A qui avait été acheté au plein prix intérieur, ce qui a entraîné une marge moins élevée comparativement à l'exercice 2002-2003.

Au cours de l'année laitière précédente, la hausse importante de la demande avait entraîné une pénurie de beurre sur le marché intérieur. Pour corriger la situation, la CCL s'est servi de beurre qui était destiné à l'exportation. Ce beurre a été vendu au prix intérieur après avoir été acheté au prix mondial. Cette opération a généré un profit.

Frais de possession, stocks et prêts du gouvernement du Canada

Les frais de possession ont connu une hausse importante en raison des stocks plus élevés requis à la fin de l'exercice. À la suite d'une décision prise par le CCGAL, la CCL a porté le niveau de ses stocks de beurre de fin d'année de 12 millions à 15 millions de kg de manière à réduire les risques de pénurie à l'avenir.

RAPPORT FINANCIER

La valeur des stocks s'est considérablement accrue, passant de 67,0 millions à 133,6 millions de dollars cette année, ce qui a donné lieu à une hausse des prêts consentis par le gouvernement du Canada.

Frais d'administration

Les frais d'administration ont augmenté de 1,3 p. cent comparativement à l'année précédente, situation attribuable à des coûts salariaux plus élevés.

Nouveaux défis à l'horizon

À la suite de la décision rendue par l'OMC en décembre 2002 concernant le mécanisme d'exportation individuel, le Canada devra resserrer sa gestion de la production afin de minimiser les surplus sur le marché intérieur. Cela complique aussi la tâche de trouver de nouveaux débouchés intérieurs pour absorber le surplus structurel.

De nouvelles initiatives ont été prises pour mieux équilibrer l'offre et la demande et pour réduire les possibilités de surplus de lait. De plus, il faudra trouver des moyens d'écouler les surplus de poudre de lait écrémé sur les marchés intérieurs qui utilisent présentement des ingrédients laitiers importés ou de nouvelles façons d'incorporer des solides non gras à des produits comme les mélanges et des poudres fonctionnelles à teneur élevée en protéines.

La Commission se doit de tirer le meilleur parti des diverses catégories d'exportation pour utiliser pleinement la valeur autorisée des exportations subventionnées dans chaque catégorie. La Commission a amélioré son système de suivi des activités d'exportation pour mieux contrôler le volume des exportations subventionnées de l'industrie et pour faire en sorte que le Canada respecte ses engagements envers l'OMC.

Rapport du vérificateur

Au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

J'ai vérifié le bilan de la Commission canadienne du lait au 31 juillet 2004 et les états des résultats et du surplus et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 juillet 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Commission dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques et ses règlements*, à la *Loi sur la Commission canadienne du lait et ses règlements*, aux Instructions à la Commission canadienne du lait (produits laitiers d'exportation) et aux règlements administratifs de la Commission.

Pour la vérificatrice générale du Canada

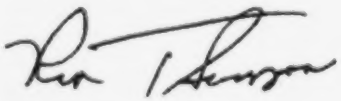

Ronald C. Thompson, CA
Vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 29 septembre 2004

ÉTATS FINANCIERS

Bilan

au 31 juillet
(en milliers)

	2004	2003
Actif		
Encaisse	**375 $**	17 $
Débiteurs		
À percevoir des agences et offices provinciaux de mise en marché	**33 221**	20 091
Clients (Note 3)	**432**	12 500
Dépenses payées d'avance - activités de promotion	**–**	2 053
Stocks (Note 4)	**133 598**	67 041
	167 626 $	101 702 $
Passif		
Dette bancaire - Compte de mise en commun des revenus du marché (Note 5)	**1 422 $**	734 $
Créditeurs et charges à payer		
Montants dus aux agences et offices provinciaux de mise en marché	**30 484**	18 166
Fournisseurs	**14 039**	18 593
Autres passifs	**1 939**	3 067
Emprunts auprès du gouvernement du Canada (Note 6)	**98 337**	28 702
	146 221	69 262
Surplus (Note 8)	**21 405**	32 440
	167 626 $	101 702 $

Engagements (Note 12)

Approuvé par :

Le président

Le vice-président

Le directeur principal, Finances et opérations

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.

État des résultats et du surplus

pour l'exercice terminé le 31 juillet
(en milliers)

	2004	2003
Ventes et coût des ventes		
Ventes à l'intérieur du pays	**135 418 $**	146 279 $
Coût des ventes	**129 976**	129 418
Marge sur les ventes à l'intérieur du pays	**5 442**	16 861
Ventes à l'exportation (Note 9)	**36 624**	85 040
Coût des ventes	**37 195**	82 620
Marge (perte) sur les ventes à l'exportation	**(571)**	2 420
Total de la marge sur les ventes	**4 871**	19 281
Mise en commun des recettes de ventes		
Contributions des agences et offices provinciaux de mise en marché	**133 313**	105 359
Paiements de péréquation aux agences et offices provinciaux de mise en marché	**126 128**	98 329
Contributions retenues pour financer les frais d'exploitation	**7 185**	7 030
Résultats avant les frais d'exploitation nets	**12 056**	26 311
Frais d'exploitation (tableau des opérations par type de produit)	**13 955**	10 355
Moins : financement de frais d'administration par le gouvernement du Canada (Note 10)	**3 172**	3 599
Frais d'exploitation nets après le financement du gouvernement du Canada	**10 783**	6 756
Résultats d'exploitation après le financement du gouvernement du Canada	**1 273**	19 555
Surplus au début de l'exercice	**32 440**	15 132
Remboursement de surplus aux producteurs	**(12 308)**	(2 247)
Surplus à la fin de l'exercice	**21 405 $**	32 440 $

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

État des flux de trésorerie

pour l'exercice se terminant le 31 juillet
(en milliers)

	2004	2003
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Rentrées de fonds - clients	**184 110 $**	227 284 $
Sorties de fonds - fournisseurs et autres	**(251 127)**	(182 271)
Rentrées de fonds - agences et offices provinciaux de mise en marché	**120 183**	103 414
Sorties de fonds - agences et offices provinciaux de mise en marché	**(113 810)**	(98 018)
Rentrées de fonds provenant du gouvernement du Canada	**3 515**	3 899
Intérêts versés sur les emprunts auprès du gouvernement du Canada	**(528)**	(1 026)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**(57 657)**	53 282
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Nouveaux emprunts auprès du gouvernement du Canada	**161 234**	78 710
Remboursement d'emprunts au gouvernement du Canada	**(91 599)**	(131 419)
Remboursement de surplus aux producteurs	**(12 308)**	(2 247)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**57 327**	(54 956)
Diminution nette de l'encaisse	**(330)**	(1 674)
Encaisse (endettement bancaire net) au début de l'exercice	**(717)**	957
Endettement bancaire net à la fin de l'exercice	**(1 047)$**	(717)$
Éléments :		
Encaisse	**375 $**	17 $
Endettement bancaire - compte de la mise en commun des revenus du marché	**(1 422)**	(734)
	(1 047)$	(717)$

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 juillet 2004

1. La Commission

La Commission canadienne du lait (ci-après la « Commission ») est une société mandataire désignée dans la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et n'est pas soumise aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La mission de la Commission, telle qu'elle est énoncée dans la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, consiste à « permettre aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et, d'autre part, d'assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité ».

En collaboration avec le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL), qu'elle préside, la Commission gère et administre les activités financées par les producteurs.

La Commission achète, au prix de soutien canadien ou aux prix établis par la Commission, selon le marché de revente prévu, tout le beurre et toute la poudre de lait écrémé qui lui sont offerts, à l'exception d'une partie du beurre importé par la Commission au prix du marché international en vue de la consommation intérieure, conformément aux engagements du Canada envers l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Bien qu'une bonne partie du beurre acheté par la Commission soit revendue ensuite sur le marché intérieur, la plus grande partie de la poudre de lait écrémé excède les besoins des fabricants et est donc vendue sur des marchés intérieurs marginaux, ou exportée. La Commission vend les surplus sur le marché international sous forme de produits de lait entier, de poudre de lait écrémé et de beurre.

La Commission administre, au nom de l'industrie, un système d'établissement des prix et de mise en commun des revenus du marché qui offre à prix concurrentiels des composants du lait aux transformateurs secondaires et aux exportateurs par l'intermédiaire des transformateurs. Ce système est administré par la Commission en vertu de l'Entente sur la mise en commun des revenus du lait, qui permet aux producteurs de lait de partager les revenus à l'échelle nationale, de l'Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest et de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait, qui permettent aux producteurs de lait de partager les revenus à l'échelle régionale. Les dix agences et offices provinciaux de mise en marché représentent les producteurs laitiers du pays et ils fournissent à la Commission toutes les données et fonds nécessaires à sa gestion du système de mise en commun.

2. Principales conventions comptables

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du prix coûtant ou de la valeur de réalisation nette estimative.

Coût des ventes

Les produits destinés au marché d'exportation et achetés par la Commission sont acquis à des prix qu'elle détermine.

ÉTATS FINANCIERS

Conversion des devises

La plupart des ventes et achats en devises étrangères font l'objet d'opérations de couverture prévues dans des contrats de change à terme et sont convertis en dollars canadiens aux taux de change prévus dans les ententes. Pour être comptabilisés au titre d'une opération de couverture, les contrats de change à terme doivent être, d'une part, désignés et libellés comme tel et, d'autre part, exécutoires dès la date de prise d'effet et sur une base permanente. Si ces critères ne sont pas respectés, les contrats doivent alors être portés au bilan à leur juste valeur, et les changements entre leur juste valeur initiale et leur juste valeur comptabilisés dans les résultats de l'année à titre d'un produit ou d'une charge. Les contrats de change à terme de la Commission sont des opérations de couverture; ils ne sont donc pas portés au bilan, mais seulement divulgués dans la note 12.

Les ventes et achats en devises étrangères qui ne font pas l'objet d'un tel accord sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les profits et pertes rattachés aux devises étrangères sont inclus dans les résultats des activités de l'année au cours de laquelle ils sont réalisés ou encourus.

Cotisations au Régime de pensions de retraite de la fonction publique

Les employés de la Commission qui y sont admissibles participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les employés et la Commission contribuent aux coûts du Régime. Les cotisations versées par la Commission sont portées aux dépenses de l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

En vertu de la loi actuelle, la Commission n'est pas tenue de verser des cotisations quant aux insuffisances actuarielles du Régime de pensions de retraite de la fonction publique.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle établisse des estimations et des hypothèses ayant des incidences sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges déclarés au cours de l'exercice. L'évaluation des stocks est le poste le plus important lorsqu'il s'agit de faire des estimations. Les montants réels pourraient être différents des estimations courantes. Ces estimations sont revues annuellement, et à mesure que des rajustements s'imposent, ils sont constatés dans les états financiers au cours de l'exercice où ils deviennent connus.

3. Débiteurs — Comptes clients

La plupart des comptes clients sont en devises étrangères; leur valeur monétaire canadienne a été établie soit au taux prévu en vertu des contrats de change à terme qui font l'objet des opérations de couverture, comme il est expliqué à la note 12, soit au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

4. Stocks

	2004	2003
	(en milliers)	
Beurre	88 872 $	56 021 $
Poudre de lait écrémé	44 726	11 008
Autres produits laitiers	–	12
Total	**133 598 $**	**67 041 $**

Les stocks de la Commission comprennent 11 372 tonnes de beurre et 1 947 tonnes de poudre de lait écrémé (8 879 tonnes et 2 020 tonnes, respectivement, en 2003), d'une valeur totale de 71,03 millions de dollars et de 10,50 millions de dollars respectivement (53,64 millions de dollars et 10,49 millions de dollars, respectivement, en 2003), que les fabricants doivent racheter de la Commission au cours de l'année laitière suivante aux prix de soutien alors en vigueur.

Le restant des stocks comprend 3 003 tonnes de beurre et 30 775 tonnes de poudre de lait écrémé (442 tonnes et 264 tonnes, respectivement, en 2003), d'une valeur totale de 17,84 millions de dollars et de 34,23 millions de dollars respectivement (2,38 millions et 0,52 million de dollars, respectivement, en 2003).

5. Dette bancaire — Compte de mise en commun des revenus du marché

Afin d'obtenir un financement provisoire et d'assurer le bon fonctionnement du système d'établissement des prix et de la mise en commun des revenus du marché, la Commission a établi une marge de crédit de 5 millions de dollars (10 millions en 2003) auprès d'un membre de l'Association canadienne des paiements. La dette bancaire contractée avec cette marge de crédit est payable sur demande et porte intérêt au taux préférentiel qui, au 31 juillet 2004, était de 3,75 p. cent par année. La dette bancaire est remboursée chaque mois.

6. Emprunts auprès du gouvernement du Canada

Les emprunts auprès du gouvernement du Canada, jusqu'à un maximum de 100 millions de dollars, servent à financer les activités. Les emprunts individuels sont remboursables au cours de l'année qui suit la date de l'emprunt. Le capital et les intérêts courus sont remboursés régulièrement durant l'exercice lorsque les fonds sont disponibles. Les intérêts sur les emprunts sont calculés aux taux normaux établis pour les sociétés d'État par le gouvernement; ces taux ont varié entre 2,06 p. cent et 3,32 p. cent (entre 2,50 p. cent et 3,37 p. cent en 2003) au cours de l'exercice et les intérêts ont totalisé 0,95 million de dollars (0,71 million en 2003).

7. Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable des débiteurs, de la dette bancaire, des créditeurs et des charges à payer, de même que les emprunts auprès du gouvernement du Canada équivalent à leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

8. Surplus

La Commission perçoit indirectement des consommateurs des fonds sous forme d'un supplément inclus dans le prix de vente au détail du beurre. Ces fonds servent à financer les frais reliés au maintien du niveau régulier des stocks de beurre. Le montant de ces fonds

est inclus dans les contributions retenues pour financer les frais d'exploitation présentés dans l'état des résultats et du surplus. Le surplus à la fin de l'exercice est constitué du surplus accumulé de ces fonds et des surplus reliés aux ventes commerciales.

Le remboursement du surplus aux producteurs relativement aux ventes commerciales est déterminé sur une base annuelle et il est comptabilisé au cours de l'exercice dans lequel il est autorisé.

9. Ventes à l'exportation

Les ventes à l'exportation comprennent 0,27 million de dollars de gains nets (perte nette de 0,18 million de dollars en 2003) découlant de la conversion de devises reliées aux opérations en devises étrangères.

10. Coûts financés par le gouvernement du Canada

Le financement des frais d'administration de la Commission est partagé entre le gouvernement fédéral, les producteurs de lait et le marché. Le gouvernement du Canada a financé 3,2 millions de dollars (3,6 millions en 2003) des frais d'administration de 6,3 millions de dollars (6,2 millions en 2003) de la Commission ainsi que 0,3 million de dollars (0,3 million en 2003) pour les services professionnels reliés à la collecte de données sur le coût de production.

11. Régime de pensions

Les frais d'exploitation englobent les cotisations versées durant l'exercice par la Commission au Régime de pensions de retraite de la fonction publique. Ces cotisations ont atteint 450 000 $ (447 000 $ en 2003) et correspondent à environ 2,6 fois les cotisations des employés au Régime.

12. Engagements

Contrats de change à terme

Dans le cadre de sa gestion du risque de change, la Commission conclut des contrats de change à terme pour ses ventes à l'exportation de même que ses contrats d'achat à régler en devises étrangères. À la fin de l'exercice, les contrats de change à terme en cours de la Commission totalisaient l'équivalent de 12,8 millions de dollars canadiens (l'équivalent de 5,0 millions en 2003). Ces contrats arriveront à terme au cours de la période se terminant en décembre 2004. Les dates d'échéance de ces contrats de change à terme correspondent aux dates estimatives auxquelles la Commission s'attend à toucher le produit en devises étrangères des contrats de ventes à l'exportation et auxquelles la Commission doit régler les achats en devises étrangères. Les contrats de change à terme de la Commission s'établissent au 31 juillet 2004 comme suit :

		(en milliers)	
Ventes de devises	Achats de devises	USD	CDN
Dollars américains	Dollars canadiens	4 113	5 460
Dollars canadiens	Dollars américains	5 535	7 342
TOTAL		**9 648**	**12 802**

Engagements d'achats

Au 31 juillet 2004, la Commission s'était engagée à acheter du beurre et de la poudre de lait écrémé. Ces engagements représentent environ 8,8 millions de dollars (3,1 millions en 2003). La plupart de ces engagements sont en devises étrangères et sont couverts par des contrats de change à terme.

Bail à long terme

La Commission est engagée en vertu d'un bail à long terme signé avec Agriculture et Agroalimentaire Canada pour ses locaux. Ce bail, qui vient à échéance en 2007, prévoit l'indexation des frais d'entretien et des impôts fonciers. À la discrétion de la Commission, ce bail peut être reconduit automatiquement pour une période de 5 ans avec la révision éventuelle du loyer pour tenir compte du marché locatif conformément à la politique du Conseil du Trésor sur les biens immobiliers.

À la fin de l'exercice, le total des paiements minimums à faire en vertu du bail était de 796 800 $ et, pour l'exercice 2006-2007, le loyer ne sera versé que pendant 8 mois puisque le bail viendra à échéance le 31 mars.

Les paiements minimums à faire au cours des trois prochaines années sont les suivants :

2004–2005	298 800 $
2005–2006	298 800 $
2006–2007	199 200 $

13. Honoraires des représentants

La Commission a eu recours aux services de représentants pour la vente de produits laitiers sur le marché d'exportation. Compris dans le coût des ventes, leurs honoraires ont totalisé 0,3 million de dollars au cours de l'exercice (0,8 million en 2003).

14. Opérations entre apparentés

En termes de propriété commune, la Commission est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement du Canada. La Commission effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal des affaires. Ces transactions ont totalisé environ 1,6 million de dollars au cours de l'exercice (1,3 million en 2003).

ÉTATS FINANCIERS

Tableau des opérations par type de produit

pour l'exercice financier terminé le 31 juillet
(en milliers)

	2004				2003			
	Beurre	Poudre de lait écrémé	Autres produits*	**Total**	Beurre	Poudre de lait écrémé	Autres produits*	**Total**
Ventes et coût des ventes :								
Ventes à l'intérieur du pays	113 736 $	21 682 $	– $	**135 418 $**	129 189 $	13 835 $	3 255 $	**146 279 $**
Coût des ventes	108 003	21 973	–	**129 976**	114 456	12 508	2 454	**129 418**
Marge (perte) sur les ventes à l'intérieur du pays	5 733	(291)	–	**5 442**	14 733	1 327	801	**16 861**
Ventes à l'exportation	–	36 624	–	**36 624**	654	82 542	1 844	**85 040**
Coût des ventes	–	37 195	–	**37 195**	236	80 748	1 636	**82 620**
Marge (perte) sur les ventes à l'exportation	–	(571)	–	**(571)**	418	1 794	208	**2 420**
Total de la marge (perte) sur les ventes	5 733 $	(862)$	– $	**4 871 $**	15 151 $	3 121 $	1 009 $	**19 281 $**
Frais d'exploitation :								
Frais de possession	2 877 $	1 355 $	– $	**4 232 $**	2 112 $	784 $	15 $	**2 911 $**
Projets et activités de promotion	2 310	–	210	**2 520**	379	–	82	**461**
Aide à l'égard des produits laitiers à l'intérieur du pays	–	–	357	**357**	–	–	258	**258**
	5 187 $	1 355 $	567 $	**7 109**	2 491 $	784 $	355 $	**3 630**
Frais d'administration								
Salaires et avantages sociaux				**4 651**				**4 435**
Autres dépenses				**1 627**				**1 762**
				6 278				**6 197**
Coût de production, intérêts et frais bancaires reliés au compte de mise en commun des revenus du marché				**568**				**528**
Total des frais d'exploitation				**13 955 $**				**10 355 $**

**Comprenant la poudre de lait entier, le lait concentré et le fromage.*